

# POUR

LES SERVICES PUBLICS

# FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 222, FÉVRIER 2020



États généraux pour l'éducation prioritaire

Gérard Noiriel : contre la banalisation de la haine

Retraites :  
ça ne passe pas



**RÉFORME DES RETRAITES**

**AUSSI ABSURDE**

**BEAUCOUP MOINS DRÔLE**

**METTONS CETTE RÉFORME  
À LA RETRAITE !**

**U.**  
F.S.U.

**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



**17**  
Retraites :  
ça ne passe pas

**5**  
Retraites  
Une opposition  
qui ne faiblit pas



**6**  
8 mars  
Il reste beaucoup  
à faire



**10**  
Aide sociale  
à l'enfance  
Un manque crucial  
de moyens



**12**  
Débats  
La FSU lance les états  
généraux de l'éducation  
prioritaire



**15**  
Revalorisation  
Pas de contreparties !

**24**  
C'est demain  
Reconnaissance faciale :  
tous et partout fichés ?



**28**  
Les séries,  
passion du siècle



**30**  
Rencontre  
avec  
Gérard Noiriel

Revue de la Fédération  
Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0720-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Pierre Garnier,  
Matthieu Leiritz,  
Jacques Mucchielli,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Valérie Soumaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Mira/Naja  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



ÉDITO

## Retraites, emploi, salaires : on continue

En 2017, Emmanuel Macron candidat à l'élection présidentielle promettait, entre autres, « d'augmenter le salaire des fonctionnaires », et indiquait sa volonté « de ne pas toucher à l'âge de départ ni au montant des pensions ». Bien sûr, on connaît la formule selon laquelle les promesses n'engagent que ceux qui les croient... mais quand l'écart entre les mots et la réalité est si flagrant, quand par exemple les effets réels de la réforme des retraites sont masqués jusque dans le texte du projet de loi soumis au Parlement comme l'a pointé le Conseil d'État, quand rien n'est fait pour les salaires, c'est la crise sociale et démocratique qui s'approfondit. La mobilisation en cours n'a certes pas réussi, pour le moment, à gagner le retrait de la réforme. Mais elle a largement déjoué le piège du gouvernement qui souhaitait enfermer la discussion dans le strict cadre de catégories qui défendraient leurs intérêts particuliers. Nous avons fait la démonstration que la retraite est un enjeu de société, que des solutions existent pour la financer, à rebours des régressions prévues. Le mouvement a aussi ouvert des brèches plus larges sur les questions de conditions de travail, de réformes éducatives dont celle du baccalauréat, de statut de la Fonction publique et de rémunération. Sur tous ces sujets, la FSU portera ses propositions et appelle à continuer, dans le cadre interprofessionnel, ces combats d'intérêt général.



Benoît Teste

### Thuringe : l'alliance dangereuse

Une digue vient de sauter en Allemagne lors des élections au parlement régional de Thuringe. Pour la première fois depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, les élu-es de la droite, CDU chrétienne démocrate et FDP libérale ont voté avec celles et ceux de l'AfD – extrême Droite xénophobe et raciste dans les rangs de laquelle se manifestent de nombreux fans de l'époque nazie, – pour écarter de la présidence du Land le candidat de la gauche unie (SPD, Die Linke et Verts). Depuis plusieurs années, dans un contexte de progression de la grande pauvreté et des discours anti-immigration, ce type d'alliance est l'objet de controverses récurrentes entre les partisans d'Angela Merkel, résolument opposés, et des élus partisans de l'union des Droites. Face à cela, les forces de Gauche restent divisées et impuissantes à proposer tant au niveau national qu'à celui des régions des alternatives audibles par la population. En France en 1986, Jean-Claude Gaudin notamment n'avait pas hésité à prendre des élus Front national dans son exécutif pour gagner la présidence de région. La fermeté de Jacques Chirac avait stoppé ces alliances.

### Europe

# D'autres réformes des retraites sont possibles

**S**i la question du financement des retraites traverse de nombreux pays, les réponses sont diverses, reflétant les rapports de forces politiques et syndicaux, comme en Espagne ou en Belgique. Toute première mesure de Pedro Sanchez, premier ministre espagnol à la tête d'une coalition de gauche (PSOE, Podemos), un décret pour augmenter les retraites de 0,9 % cette année, pour plus de 11 millions de retraité-es. Les pensions de retraite espagnoles seront ainsi de nouveau indexées sur la hausse des prix, en rupture avec la politique d'austérité du précédent gouvernement conservateur. Si l'inflation dépasse les 0,9 %, les retraité-es recevront par un paiement unique la différence entre les 0,9 % et l'inflation effective. Par ailleurs, la promesse d'un relèvement du salaire minimum conduit



En Belgique, un mouvement social a fait échouer la retraite par points, mais l'âge légal de départ a augmenté.

Pédro Sanchez à annoncer la renégociation des objectifs de déficit public de l'Espagne avec la nouvelle Commission européenne pour les prochaines années. En Belgique, c'est bien la mobilisation sociale qui a abouti au retrait d'un projet de régime de retraites par points, qui devait rassembler dès 2025 dans le même système salarié-es, fonctionnaires

ou indépendant-es. En décembre 2017, une manifestation importante a amené le gouvernement libéral à abandonner son projet. Mais il a promulgué un allongement de l'âge légal de départ à la retraite à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030. Si le ministère belge des pensions refuse toujours de parler d'abandon, la mobilisation a cependant bel et bien fait échec au projet de retraite à point. ♦

Matthieu Leiritz

## En Australie, des incendies aux conséquences irrémédiables

C'EST L'ACTU

### Quelles conséquences ont les incendies en Australie ?

Elles sont colossales à court terme, compte tenu de l'énorme superficie touchée : destruction du vivant, érosion des sols, pollution des cours d'eau, pollution atmosphérique mondiale et dégagement de gaz à effet de serre. Sur le long terme, les paysages forestiers de la Nouvelle-Galles du Sud sont durablement dévastés, et ne retourneront jamais à l'état stable antérieur. Il y aura un impact sur tous les organismes vivants et les écosystèmes du Sud Est. De nombreux organismes considérés comme vulnérables vont évoluer vers un statut en danger d'extinction. Cette modification du paysage à long terme contribue encore au changement climatique.

### Quelles en seraient les causes ?

Très clairement, l'évolution du climat avec des très fortes sécheresses, des pics de température extrêmes et les vents sont le premier facteur d'occurrence de ces feux. Il y a certainement des départs de feux d'origine directement anthropique mais

les feux finissent par s'auto-déclencher avec des orages thermiques colossaux. On peut aussi citer des questions de gestion environnementale qui ont pu influencer sur la situation mais la surface en question est trop importante pour permettre un interventionnisme efficace.

### Quelles mesures de prévention doivent aujourd'hui être prises ?

Des mesures d'aménagement environnemental comme la gestion de la biomasse combustible, ont été prises près des villes. Le problème est que le changement climatique, dont les effets sont forts sur place, n'est pas contrôlable en l'état au niveau régional et tous les scénarios du GIEC prédisent une augmentation du nombre de jours à risque de feu.



Philippe Grandcolas, directeur Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité.

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Retraites

## Une opposition qui ne faiblit pas

**L**e mouvement social contre la réforme des retraites est inédit. Un mouvement puissant dont les causes sont profondes.

Remise en cause des droits sociaux, répartition des richesses, nature du travail, place de la retraite dans notre société en sont les principales, sur fond d'accroissement des inégalités. Au-delà des revendications fortes qu'il porte, ce mouvement constitue une étape majeure dans la prise de conscience de la nécessité de stopper une marche forcée vers la libéralisation et l'individualisme. Face à la pression, le gouvernement a tenté de réduire la mobilisation en concédant quelques évolutions, secteur par secteur, qui ne remettent pas en cause l'exigence du retrait de la réforme.

La FSU participe pleinement à ce mouvement dans l'intersyndicale interprofessionnelle CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, UNL nationale et dans les départements. Le soutien de la population au



Le soutien de la population au mouvement social est historiquement fort.

mouvement social est historiquement fort. Les journées de grèves et de manifestations du vendredi 24 et du mercredi 29 janvier et jeudi 6 février en particulier, ont rassemblé des centaines de milliers de per-

sonnes, preuve d'un rejet massif des propositions portées par le gouvernement. L'avis du Conseil d'État rendu public le 24 janvier est un désaveu cinglant de la stratégie à l'œuvre et confirme les analyses de l'intersyndicale d'une réforme qui méprise les formes réglementaires et législatives et fait ressortir le flou du projet. Cet avis pointe les biais de l'étude d'impact et des 29 ordonnances auxquelles le texte du projet de loi renvoie comme autant d'éléments qui masquent la réalité de la réforme. Il contredit les engagements de compensation des dégâts de la réforme que le gouvernement avait fait miroiter pour certain-es catégories, les enseignant-es notamment. La « conférence de financement » s'est ouverte le 30 janvier. Pas grand-chose à en attendre tant la voie est étroite entre « ni baisse des pensions, ni hausse du coût du travail ». Pour l'intersyndicale, le financement passe par une aug-

## Retraites: forte mobilisation en Guadeloupe et Martinique

Depuis début janvier, les enseignant-es de Guadeloupe et de Martinique sont fortement mobilisé-es contre la réforme des retraites. Les revendications, depuis, se sont étendues à la réforme du Bac et aux manques de moyens dans l'éducation. Manifestations, blocages d'établissements se multiplient tant dans le premier que le second degré. Le 24 janvier, en Martinique: tous les établissements étaient fermés et la manifestation à Fort de France a rassemblé de 2500 à 4000 personnes, dont une majorité d'enseignants. En Guadeloupe une manifestation interprofessionnelle a rassemblé près de 8000 personnes le 2 février, avec une très forte présence de la FSU. Et le mouvement est loin de fléchir, révélateur du profond malaise social dans les deux îles.

## Des retraité-es pour surveiller les épreuves de bac: pour la FSU, c'est non!

Les enseignant-es sont engagé-es depuis plusieurs semaines dans la lutte contre les épreuves E3C du nouveau bac, imposées sans concertation aux équipes enseignantes.

Le mouvement qui concerne désormais des centaines d'établissements dans de nombreuses académies, se traduit notamment par le refus de la surveillance des épreuves. Face à cette mobilisation, l'administration fait appel à des personnels non enseignants et notamment à des retraité-es volontaires et rémunéré-es.

La section fédérale FSU des retraité-es de la Fonction publique soutient les actions des collègues en lutte. Elle refuse que des retraité-es soient utilisé-es comme briseurs de grève.

Elle appelle tou.tes les retraité-es à refuser de jouer ce triste rôle.

mentation des recettes des régimes de retraites, c'est-à-dire par une meilleure répartition des richesses créées par le travail des salarié-es. L'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, UNL, appelle à amplifier la mobilisation tout au long du débat parlementaire par des actions diversifiées: rassemblements, retraites aux flambeaux, dépôts d'outils symboliques des métiers... Les organisations continueront de se revoir régulièrement pour envisager les suites des actions. ♠

Pierre Garnier

## Campagne contre l'extrême droite

La campagne intersyndicale « unies contre l'extrême-droite, ses idées et ses pratiques » initiée par le collectif composé de la FSU, la CGT, l'Union Syndicale Solidaires, l'UNEF, la FIDL et l'UNL, et l'observatoire des villes tenues par l'extrême droite sont des outils précieux. À un mois du premier tour des scrutins municipaux, la FSU s'engage à poursuivre son action de longue haleine dans l'unité la plus large face au risque réel de voir croître le nombre de citoyen-nes administré-es par les politiques d'extrême droite.

La FSU organise un stage consacré à la lutte syndicale contre l'extrême-droite mercredi 3 et jeudi 4 juin, à Paris.  
Inscriptions : [www.formation.fsu.fr](http://www.formation.fsu.fr)

8 mars

## Il reste beaucoup à faire

**M**algré une année marquée par la prise en compte des inégalités femmes hommes existant à tous les niveaux de la société, les solutions proposées par le gouvernement restent bien en dessous des enjeux.

La manifestation du 23 novembre 2019 contre les violences faites aux femmes a connu une formidable ampleur. Mais les féminicides ont repris dès les premiers jours de l'année 2020 avec quatre femmes assassinées les cinq premiers jours et dix début février.

Ce constat démontre que les mesures proposées à la suite du grenelle des violences faites aux femmes sont insuffisantes. Les associations féministes et les organisations syndicales ont des solutions qui doivent être entendues et approuvées. D'autant plus que le projet de réforme des retraites ne risque pas d'améliorer la situation des femmes qui en seront les grandes perdantes : baisse de la majoration pour famille



Quatre femmes ont été assassinées aux cinq premiers jours de l'année.

nombreuse perçue par chaque parent (elle passerait de 10 % à 1 %), fin des temps partiels et congés parentaux comptés comme du temps plein (pour les enfants nés après 2004), remplacés par des points attribués pour interruption ou réduction d'activité si versement de la PAJE, 5 % de majoration de pension attribués par enfant au père ou à la mère ou répartis entre les 2. Ces mesures ne feront qu'aggraver la pré-

carité de milliers de femmes et les placeraient dans un état de fragilité inacceptable.

Le 8 mars prochain, journée internationale des droits des femmes, devra être l'occasion pour toutes les femmes et tous les hommes de dire de nouveau STOP. Stop à la précarité, aux discriminations, aux violences. Une journée de grève et de mobilisations pour que l'égalité entre hommes et femmes devienne enfin réelle. Journée que la FSU s'attellera à construire de manière unitaire et volontariste. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Autonomie

# Report de la loi Grand âge

**L**e 19 décembre 2019, annonce est faite du report de la loi « Grand âge et autonomie » et de l'annulation de la conférence salariale pour les personnels du secteur.

Trois rapports censés préparer la loi ont été publiés. En mars 2019, Dominique Libault, président du haut conseil de la protection sociale, a présenté 175 propositions. Le texte estime que la perte d'autonomie est un risque de Protection sociale, propose de porter les

dépenses à 1,4 % du PIB en 2030 contre 1,1 % en 2014, de revaloriser les métiers du grand âge. Il suggère une réduction du reste à charge (RAC), le reste à charge, de 300 euros mensuels pour les revenus inférieurs à 1600 euros alors qu'il est en moyenne de 2000 euros en EHPAD. Deux autres rapports sont publiés : l'un sur les métiers du grand âge, l'autre sur « la transition démographique et la lutte contre l'âgisme ».

La question du financement est cruciale et les propositions bien insuffisantes pour répondre aux demandes des personnels, à la nécessité pour les personnes concernées de recevoir des soins de qualité, de mener une vie digne conforme à leurs vœux.

La FSU réclame un service public de l'autonomie et une prise en charge à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale.

Elle proteste contre le report de la loi alors que la situation des secteurs de la perte d'autonomie est catastrophique. Elle demande une loi ambitieuse pour une véritable prise en charge de la perte d'autonomie, financée à hauteur des besoins et sa participation à une vraie concertation.

À ce jour aucune date n'est fixée pour la loi et la rencontre prévue avec la FSU a été reportée. ♦

Sandrine Chamier



## Répression

# Des dérives inquiétantes

**C**haque semaine qui passe voit se confirmer une inquiétante dérive autoritaire du gouvernement face à celles et ceux, personnels ou élèves qui se mobilisent sur les retraites ou les réformes dans l'Éducation.

Sans atteindre le niveau de violences constaté lors du mouvement des Gilets jaunes, force est de constater la dureté avec laquelle s'applique la répression contre les salarié-es mobilisé-es contre la réforme des retraites, mais aussi contre les personnels et même les élèves qui refusent, à travers la mise en place des E3C, la remise en

cause du principe d'égalité. Depuis la rentrée de janvier, les pressions, les menaces se multiplient contre les élèves et les enseignant-es. À Toulouse et Marseille, les courriers des recteurs menaçant les personnels ont suscité une vive indignation dans la communauté éducative. Partout les incidents se multiplient : élèves brutalisé-es par des forces de l'ordre aux abords de leur lycée, élèves de Première qui se retrouvent séquestré-es dans leur établissement sous cadenas à composer sous la contrainte, épreuves se tenant sous garde policière ou des

équipes mobiles de sécurité des rectorats.

Au lycée Maurice Ravel de Paris, plusieurs élèves retenues en garde à vue plus de 24 heures pour avoir incendié une poubelle... À Clermont-Ferrand, ce sont des professeurs dont plusieurs responsables de la FSU qui sont convoqués au commissariat après une action pacifique contre les E3C. Ailleurs c'est une proviseure qui, sur ordre du rectorat, porte plainte suite à la rétention temporaire de copies.

Pour la FSU, ces intimidations et violences contre les élèves et les professeurs sont inadmissibles. Le ministre de l'Éducation nationale, qui s'obstine à nier l'ampleur de la crise, ne les a toujours ni dénoncées ni même déplorées, renvoyant les incidents à la responsabilité des organisations syndicales, accusées d'instrumentaliser les élèves. C'est d'une autre attitude comme d'une autre politique dont l'École a besoin, et non d'une approche aveuglément répressive. ♦

Mathieu Leiritz

## Convention citoyenne pour le climat

Après trois premiers week-ends consacrés à s'informer sur le réchauffement climatique, les 150 citoyen-nes tiré-es au sort composant la CCC placent désormais sur les mesures qui permettraient de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Présentées début avril au gouvernement et au président, elles seraient soumises sans filtre au Parlement ou à référendum.

Ce dispositif est-il une réelle innovation ou un simple outil de communication ? Une cinquantaine de chercheurs et chercheuses en sciences sociales observent la sincérité du dispositif, sa démocratie interne, mais aussi les thèmes de travail : y a-t-il suffisamment de garde-fous pour éviter les manipulations ? Les remarques et critiques des citoyen-nes sur le fonctionnement sont-elles prises en compte ? Que penser de l'absence d'une réflexion sur l'énergie pourtant centrale, parmi les ateliers « se nourrir, se loger, se déplacer, produire/travailler, consommer » ? Leurs conclusions seront rendues à la fin des travaux de la Convention mais sans attendre, certain-es observateurs et observatrices dénoncent un dispositif sans garantie juridique, dont l'issue dépend du bon vouloir d'Emmanuel Macron. Celui-ci a déjà laissé entendre qu'il pourrait reprendre « un certain nombre de propositions, mais pas d'autres ».

## PMA : le Sénat adopte le projet

Le Sénat a adopté de justesse, en première lecture, le projet de loi bioéthique qui ouvre la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes par 153 votes pour, contre 143. Plusieurs amendements ont été âprement débattus, comme celui de LR qui voulait écarter du bénéfice de la mesure les femmes célibataires, supposées plus fragiles, économiquement notamment. Les sénateurs et sénatrices se sont prononcé-es pour la limitation aux demandes fondées sur un critère médical, du remboursement de la PMA par la sécurité sociale, excluant ainsi la plupart des couples de femmes et femmes seules. Enfin, ils ont maintenu pour les couples hétérosexuels le critère d'infertilité comme condition, interdisant la PMA à ceux pour lesquels aucune cause médicale n'a été trouvée. C'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot sur le texte.



Mobilisations

# Autres et autrement



La multiplicité des secteurs engagés, marque ce mouvement social.

**L**e mouvement contre la réforme des retraites est, en de nombreux points, exceptionnel.

Exceptionnelle de par sa durée avec déjà plus de deux mois de mobilisation et d'actions qui se multiplient sans trêve. Exceptionnelle par la hauteur de la participation aux grèves et mobilisations appelées par l'intersyndicale.

Exceptionnelle par la multiplicité de secteurs déjà fortement engagés : transport, éducation, culture, territoriale, zones portuaires, énergie,

social, justice, santé, professions paramédicales... tandis que d'autres entrent plus fortement maintenant dans l'action comme l'enseignement supérieur et la recherche par exemple.

Ce qui rend aussi ce mouvement exceptionnel, c'est, entre les journées nationales de mobilisation, le nombre et les formes d'actions décidées en

assemblées générales sectorielles ou interprofessionnelles locales.

Des actions symboliques et médiatiques comme le haka géant ou le déploiement de tentes au tribunal de Bobigny par les avocat-es; les jetés ou accrochages de robes, blouses ou cartables par les avocat-es, médecins et professeur-es; les déplacements officiels et inaugurations perturbés par exemple au salon de la BD à Angoulême, ou les vœux de la direction couverts par le chœur de Radio France. Ou encore le rétablissement du courant pour des foyers qui ne l'avaient plus; les consultations gratuites d'avocat-es, les représentations en plein air des danseuses et musicien-nés de l'Opéra de Paris, ou encore les retraites aux flambeaux. Mais aussi les actions de celles et ceux qui, déterminé-es à obtenir le retrait de la réforme, s'engagent dans des actions de blocages diversifiées : il y a bien sûr les agent-es de la SNCF et de la RATP qui se sont organisé-es dès l'été – emprunts, économies quand elles étaient possibles – pour supporter le

## Écoles, Gaudin en échec

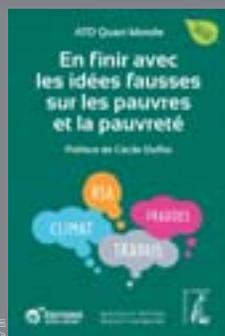
Les opposant-es au partenariat public privé (PPP) pour la construction des écoles à Marseille ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a rejeté la requête de la ville. Celle-ci contestait l'annulation décidée par le tribunal administratif du plan de reconstruction de 34 écoles appelé Plan école avenir proposé par Jean-Claude Gaudin et sa majorité municipale. Le coût était évalué à plus d'un milliard et les paiements étalés sur 25 ans. Le collectif contre le projet, composé de syndicats, dont la FSU enseignant-es, parents, professionnels du bâtiment ou agent-es territoriaux a convaincu la justice que le partenariat PPP ne pouvait remplacer la classique maîtrise d'œuvre laquelle ferait économiser 314 millions d'euros aux contribuables. La ville peut encore faire un recours en cassation pour vices juridiques. À suivre...

coût financier d'une grève qui s'avère être la plus longue de l'histoire de ce secteur. Il y a aussi les demandes massives de renvois d'audience par les avocat-es pour « désorganiser la mécanique judiciaire ». Et encore les actions ports morts, raffineries ou réacteurs nucléaires à l'arrêt, déchets non ramassés ni traités, transports en communs interdits de sortie par des piquets de grève, coupures d'électricité ciblées – banques, gares, ou commissariat de Bordeaux où sont retenus quatre militants syndicaux...

Durée, hauteur, créativité, détermination : oui ce mouvement est bien exceptionnel. 🔥

Valérie Soumaille

## Grande pauvreté : les 63 idées fausses



Dans une nouvelle édition de « En finir avec les idées fausses sur la pauvreté » ATD quart monde déconstruit 63 idées fausses concernant les personnes en situation de grande pauvreté. Parmi ces dizaines d'idées certaines concernent l'éducation et l'école. « Les parents pauvres se désintéressent de l'école. » C'est faux répond ATD. L'ouvrage démontre que leurs enfants ne sont pas moins « capables » que les autres à l'école même si l'extrême pauvreté qu'ils vivent peut affecter leur capacité à apprendre. Le fascicule fait des propositions dont la mise en œuvre d'une véritable mixité sociale à l'école.

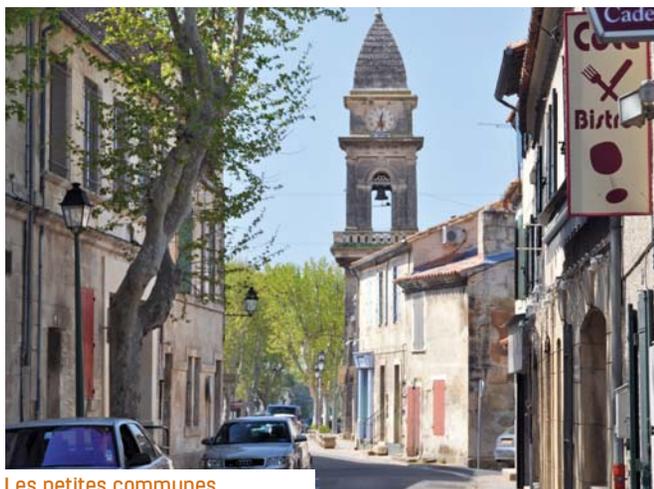
Municipales

# Requiem pour la circulaire Castaner

**L**e texte porté par le ministre de l'Intérieur fixant un seuil de 9 000 habitants en dessous duquel les candidat.es ne se voyaient pas attribuer de nuance politique a été rejeté par le conseil d'État.

Pour le conseil d'État, la validation de la circulaire aurait « conduit, dans plus de 95 % des communes, à ne pas attribuer de nuance politique et exclu ainsi de la présentation nationale des résultats des premier et second tours des élections municipales à venir les suffrages exprimés par près de la moitié des électeurs ». Le Conseil d'État a émis « un doute sérieux » sur sa légalité et ordonné en conséquence la suspension de l'exécution de la « circulaire Castaner », contraignant ainsi le ministre à réviser sa copie.

Il s'agissait clairement, dans une période politique très délicate pour la majorité gouvernementale LREM, de casser une partie du thermomètre en



Les petites communes sans couleur politique ? Le Conseil d'État dit non.

rendant très difficile une lecture politique nationale des résultats des élections municipales.

Selon un sondage Odoxa – CGI de janvier, si 58 % des sondé.es se prononceraient uniquement sur des enjeux locaux, trois Français sur dix

(30 %) veulent sanctionner le Président Emmanuel Macron et le gouvernement lors des élections municipales de mars, seuls 12 % disent vouloir soutenir l'exécutif.

Dure séquence pour le gouvernement après l'avis sévère émis par le Conseil d'État sur le projet de loi portant sur la réforme des retraites et son étude d'impact. ♦

Matthieu Leiritz

## Pour la Justice sociale et le climat

Dans une tribune, huit responsables d'associations environnementales et de syndicats comme la CGT, Oxfam France, Attac France, FSU ou Greenpeace France appellent à « répondre à la double urgence climatique et sociale ». « Une autre vision du monde que celles des élites de Davos existe », ont-ils et elles ajouté, quelques jours avant l'ouverture du Forum économique mondial. Face à la montée des températures et des inégalités, les huit appellent à « répondre à la double urgence climatique et sociale » et réaffirment que les crises sociale et écologique puisent leurs racines dans des décennies de politiques d'affaiblissement des acquis sociaux. « Il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte » écrivent-ils et elles, appelant à débattre dans les prochains mois pour bâtir un projet émancipateur du XIX<sup>e</sup> siècle.

GAFAM

# Une taxe qui a du mal à passer

**B**runo Le Maire, ministre de l'économie et des finances a rencontré à Davos son homologue américain Steven Mnuchin, le 22 janvier. Les discussions ont porté en particulier sur l'objectif de l'Union Européenne d'aboutir à une taxation des services numériques au niveau de l'OCDE d'ici à la fin de l'année. C'est mal parti.

Des discussions qui suscitent des tensions entre États-Unis et Union Européenne qui cherchent à rester unis. Point clé de

cette affaire, se mettre d'accord au sein de l'OCDE pour décider si la future taxe sera optionnelle ou pas. Car « si c'est une option, il y a peu de chances que les entreprises choisissent de payer » souligne Bruno Le Maire. Google peut alors fanfaronner et affirmer que la firme n'a « rien contre un régime d'imposition mondial » mais « qui soit le même partout ». Un point sensible sur lequel appuie fort les États-Unis pour diviser.

Pour réduire encore les vellétés de taxation, loin de Davos et de la diplomatie, Donald Trump a appelé Emmanuel Macron et menacé en guise de représailles de taxer fromages et vins français, voitures allemandes et parmesan italien. Pour sauver l'idée de taxe mondiale, la France a alors illico suspendu la perception de sa propre taxe GAFAM. Si la taxe mondiale ne voit pas le jour fin 2020, Bruno Le

Maire assure que la France ressuscitera la sienne. Les discussions vont être très serrées et l'espoir que Donald Trump, en campagne électorale, accepte de voir taxer par les États-Unis les géants du numérique américain reste très mince.

Voir taxer à une juste hauteur les Google, Facebook, Apple, Amazon et Microsoft, ce n'est sans doute pas pour demain. ♦

Pierre Garnier

## Référendum ADP : le million de signatures est atteint

Un million de signatures atteint le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Aujourd'hui ce sont 1 057 000 soutiens comptés. Fort de cette barre atteinte les initiatrices et initiateurs de la pétition ont réclamé une audience auprès du président Macron. Il s'agit aujourd'hui d'exiger qu'il tienne l'engagement qu'il a pris au sortir du grand débat national d'abaisser le seuil à un million de signatures et donc de travailler aux conditions de poursuite de la procédure référendaire. Les initiateur-trices du référendum d'initiative partagée dénoncent toujours le refus de l'État de communiquer sur la tenue de ce référendum inédit. Le collectif ADP continue à fabriquer et distribuer des outils et mettre en place des initiatives afin d'amplifier les signatures (stands, meetings...)

## Petite enfance : mobilisation pour un meilleur accueil

Le 14 janvier, partout en France, professionnel-les, parents, citoyens et citoyennes se sont mobilisé-es pour exiger un véritable accueil de la petite enfance. Face à une réforme d'accueil qui entraînera une régression de la qualité et des conditions d'accueil des enfants de 0 à 6 ans les citoyen-nes prennent la parole. Face au surbooking, à des surfaces d'accueil réduites, à la course au remplissage, une formation indigente, du reste à charge pour les familles, ils et elles réclament une qualité d'accueil garantie par un-e professionnel-le qualifié-e, un nombre limité d'enfants accueillis, une surface d'au moins 7 m<sup>2</sup> par enfant, un effectif limité à 10 pour les micro crèches et un alignement du coût restant aux familles sur la base du quotient familial.

## Aide sociale à l'enfance

# Un manque crucial de moyens

**D**es éducateurs et éducatrices non formé-es, des jeunes livré-es à elles et eux-mêmes, les images du documentaire de « *Zone interdite Mineurs en danger : enquête sur les scandaleuses défaillances de l'aide sociale à l'enfance* » diffusé le 19 janvier sur M6 ont interpellé.

Ce documentaire, un an après celui de France 3, relance le débat sur la situation de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) qui doit faire face à l'augmentation du nombre d'enfants à prendre en charge. Les Départements sont confrontés aux incessantes restrictions budgétaires consécutives à l'absence de compensation par l'État du coût des politiques sociales en matière d'insertion, d'autonomie et de handicap notamment.

L'ASE a un besoin urgent de moyens supplémentaires pour pouvoir assurer pleinement ses missions de service public.



« L'État et les départements ne peuvent pas se contenter de se renvoyer la balle ».

« L'État et les départements ne peuvent pas se contenter de se renvoyer la balle, estime Khaled Benlafkih, syndicaliste SNUTER-FSU dans le 93. On peut juger le reportage caricatural, mais il pose le problème du taux d'encadrement des

enfants, il soulève aussi le problème de la pédopsychiatrie sinistrée... »

La FSU exige un plan d'ampleur en faveur de l'ASE avec des moyens permettant d'assurer une réelle protection de l'enfance, et d'inscrire l'avenir de la jeunesse comme un enjeu sociétal majeur. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

# Hébergement sanction ?

**P**our répondre aux difficultés rencontrées dans les hébergements collectifs et centres fermés – manque de places pour les placements d'urgence, problèmes de recrutement et de formation des professionnels, offre de placement inadaptée aux profil des adolescent-es accompagné-es par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) – la Direction de la PJJ (DPJJ) lance des états généraux du placement.

Les personnels et le Syndicat National des Professionnels de l'Éducation et du Social de

la PJJ-FSU s'inquiètent : plus que de défendre la nécessité d'adapter l'offre de placement aux jeunes accueilli-es afin que celle-ci réponde à une nécessité de protection, les propositions des groupes de travail sont basées sur la conception d'un placement sanction en alternative à l'incarcération avec comme première préoccupation d'adapter le dispositif de placement aux attentes des magistrat-es.

À ces constats s'ajoutent les

annonces que les propositions retenues ne pourront être mises en place qu'à moyens constants ; qu'un transfert du secteur de l'hébergement vers le secteur associatif habilité, économiquement plus performant, serait envisagé si la PJJ ne sait pas s'adapter, et que des restructurations juridiques des services par la mutualisation des professionnel-les et la fermeture de structures d'hébergement sont prévues. ♦

Valérie Soumaille

État

# Réorganisation sur fond de pénurie

**D**epuis juin 2019 les textes législatifs et réglementaires concernant la réorganisation de l'État sont votés à un rythme effréné.

Les différentes réorganisations en cours présentées par le gouvernement comme réponses aux spécificités « locales », organisation territoriale de l'État (OTE), secrétariats généraux communs dans les départements, et le projet de loi 3D « décentralisation, différenciation, déconcentration » sont clairement déterminées par la volonté politique de réduire la dépense publique.

La contractualisation budgétaire entre État et collectivités, la mise sous tutelle des préfets d'administrations déconcentrées, le droit à l'expérimentation et l'élargissement des possibilités de dérogation, sont autant de coins enfoncés



Les différentes réorganisations en cours ont pour premier objectif de réduire la dépense publique.

dans la prise en compte de l'intérêt général. En effet, ces dérégulations des politiques publiques engendrent une rupture de l'égalité entre les citoyen-nes. Pour les agent-es, ces réorganisations incessantes et les baisses d'effectifs dégradent considérablement les conditions de travail et mettent en grande difficulté des services.

Dans la droite ligne de cette orientation libérale, on assiste à la mise en place de la rupture conventionnelle. Cette possibilité constitue un outil de management et de pression sur les agent-es alors que ces dernier-es réclament le développement d'un véritable service d'accompagnement des personnels, le renforcement des services sociaux et de véritables moyens pour d'éventuelles volontés de reconversions. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Formation : les Greta licencient

Les personnels des groupements d'établissements (GRETA) subissent avec la loi Avenir professionnel sur le champ de la formation professionnelle, des modifications de contrats et des suppressions de postes comme c'est le cas au GRETA du lycée Rabelais de Paris où 18 salarié-es seraient licencié-es sur un effectif de 58. Certains rectorats tentent de regrouper CFA et GRETA et d'aligner les obligations de service sur la situation la plus défavorable. Face à ces attaques les organisations syndicales FSU, CGT, SUD et FO sont mobilisées. Elles ont adressé un courrier au ministre exigeant le maintien de l'emploi et un alignement par le haut des rémunérations des personnels.

Salaires

# Point d'indice gelé jusqu'en 2022 ?

**A**près deux revalorisations successives de 0,6 % en juillet 2016 puis en janvier 2017, le point d'indice est à nouveau gelé depuis 2018.

Et le réchauffement n'est pas pour demain puisqu'un rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) de novembre dernier ne note aucune amélioration au moins d'ici 2022. Le COR indique en effet qu'il est « fait l'hypothèse d'une hausse modérée du traitement indiciaire moyen en 2019 et 2020, reflétant l'application

du protocole PPCR ». Mais de préciser qu'« il n'est pas fait en revanche d'hypothèse de hausse de la valeur du point d'indice ». Alors que la fonction publique fait les frais d'une politique très dure de la part du gouvernement, avec la réforme du cadre statutaire des agent-es, les restrictions budgétaires et le projet de retraite en cours, et que l'attractivité des métiers pâtit de la faiblesse des rémunérations, le climat s'alourdit. Si le gouvernement explique pour rester vague qu'il ne

s'agit que d'hypothèses et non d'annonces, ce gel n'est pas une surprise. « Le gouvernement a toujours considéré que l'augmentation du point d'indice était une mesure générale souvent très coûteuse pour un bénéfice individuel assez faible pour les agents » a rappelé Olivier Dussopt sur BFM TV en janvier. Comme l'augmentation d'1 % du point d'indice des fonctionnaires représente une dépense de l'ordre de 2 milliards d'euros et un gain d'une quinzaine d'euros pour

un agent touchant 2 000 euros nets par mois en moyenne, le gouvernement préfère jouer sur les primes pour faire évoluer la rémunération des agent-es du service public. Juste pour ceux et celles dont l'engagement professionnel est reconnu, et par une rémunération au mérite. À l'opposé d'une revalorisation par l'intermédiaire des grilles et de la valeur du point d'indice qui constituent des garanties contre l'arbitraire. ♦

Pierre Garnier

Débats

# La FSU lance les états généraux de l'éducation prioritaire

**D**epuis quarante ans, les politiques de l'éducation prioritaire participent à la lutte contre les inégalités sans pour autant parvenir à les réduire. Les réformes se sont succédé au gré des gouvernements sans être évaluées et déstabilisant le travail engagé par les équipes dans la définition des priorités d'actions et le fonctionnement des écoles et des établissements.

Tout comme le souligne le rapport de la Cour des comptes, la FSU considère cependant que la politique d'éducation prioritaire n'a pas été vaine et qu'elle a contribué à contenir les écarts de niveau scolaire dans une société où l'injustice sociale creuse constamment les écarts.

## Une réforme en marche ?

Les perspectives proposées par les rapports Mathiot-Azéma, Lafont-Roux ou celui de la Cour des comptes reprises par Jean-Michel Blanquer, ne sont pas rassurantes. Avec notamment l'idée d'une délabellisation des REP dont la gestion serait à la main des académies, laissant craindre des répartitions de moyens

liés à des critères variables, peu transparents, asservis aux enjeux politiques locaux et davantage guidés par des visées managériales que par l'analyse objective des besoins... On peut ainsi redouter la fin d'une politique nationale globale de l'Éducation prioritaire, un transfert progressif vers les régions académiques, une limitation de l'EP aux seules cités éducatives et une mise en concurrence des territoires urbains et ruraux. La territorialisation de l'éducation prioritaire ne risque-t-elle pas d'ouvrir la voie à une gestion académique de l'ensemble du système éducatif dans la gestion des moyens, mais aussi des personnels, des carrières, de la mobilité... ?

La FSU interrogera les finalités réelles derrière l'affichage de « justice sociale » des dédoublements des grandes sections, CP et CE1, au détriment des autres niveaux de classe et du « Plus de maîtres que de classes », pourtant plébiscité par la profession.

## La FSU, force de propositions

L'Éducation prioritaire doit être



un outil de la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune dans les territoires concernés: le service public national d'éducation doit tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités et garantir partout le droit à l'éducation, à la formation. Mais l'École seule ne peut pas tout. D'autres droits doivent être assurés: travail, logement, santé, culture...

De ces principes forts découlent des axes de réflexion qui pourront permettre d'alimenter des débats lors des États généraux locaux et nationaux.

- Il est nécessaire de redéfinir la carte de l'Éducation prioritaire, fondée sur une labellisation unique, incluant les lycées professionnels, généraux et technologiques, y compris agricoles et maritimes, élaborée sur des critères économiques, sociaux et scolaires transparents et concertés, comprenant tous les établissements et écoles

urbains et ruraux où les difficultés constituent un frein à la réussite scolaire.

- Les moyens peuvent être gradués en fonction des difficultés auxquelles sont confrontés les écoles et établissements.
- La lutte contre les inégalités exige une volonté politique concernant l'éducation avec notamment une carte scolaire favorisant la mixité sociale. Elle doit aussi concerner logement, transports, économie, emploi, santé, culture, ...
- Le pilotage de l'éducation prioritaire doit renoncer aux injonctions et aux prescriptions méthodologiques et favoriser le travail collectif.
- L'indispensable mise en cohérence des actions publiques destinées aux territoires en difficulté ne peut conduire à une confusion des champs d'intervention.
- Les écoles et établissements ont besoin des personnels ti-

## La parole aux acteurs et actrices de terrain

Après avoir tenu un colloque et enquêté auprès de la profession en 2019, la FSU organise des états généraux de l'éducation prioritaire dans les départements puis au niveau national en novembre - décembre 2020 pour ouvrir des espaces de parole. Des outils seront mis à disposition sur le site de la FSU pour alimenter les débats avec un 4 pages spécial états généraux, des fiches ressources (chiffres, bilans...) et des fiches de questionnements et de problématisations dont les sections départementales FSU pourront s'emparer.



Des états généraux pour une politique capable de soutenir le travail quotidien des personnels au service de la réussite de tous les élèves.

itulaires et formés pour répondre aux multiples enjeux de la réussite scolaire : médecins, infirmiers et infirmières scolaires, assistant-es de service social, enseignant-es spécialisé-es, « Plus de maîtres que de classes »...

- La concertation sur le temps de service doit permettre aux équipes enseignantes de concevoir situations d'enseignements et actions pédagogiques.
- Réduire fortement les effectifs est indispensable, notamment pour mettre en place l'aide nécessaire, en centrant les objectifs sur les apprentissages dans la classe et en maintenant exigence et ambition. Les programmes, les objectifs et les modalités d'évaluation dans l'éducation prioritaire doivent être les mêmes que sur le reste du territoire. Des moyens sont

nécessaires pour y parvenir, y compris pour la scolarisation des moins de 3 ans favorable à la réussite des élèves et pour le développement de l'accès aux pratiques culturelles et sportives.

- La formation initiale et continue des personnels doit être fondée sur des échanges entre professionnel-les, enrichie notamment d'apports de chercheurs et chercheuses et ne peut procéder d'une conception descendante.
- Pour beaucoup d'élèves, les difficultés d'apprentissage s'inscrivent dans de multiples malentendus sur la nature du travail scolaire et de ses enjeux. Cette question doit constituer un objet majeur de formation et de réflexion collective des équipes.
- Indemnités et bonifications indiciaires sont des leviers nécessaires pour rendre attractifs les postes en éducation prioritaire. Mais c'est l'amélioration des condi-

## Anne Armand : « créer des temps de travail collectif et remettre en route la formation »



Anne Armand, inspectrice générale honoraire.

*Quel regard global portez-vous sur la politique d'éducation prioritaire menée depuis 2014 ?*

La concertation de 2012 a mis en évidence la nécessité d'une redéfinition du métier autour du projet de réseau, du travail collectif, du lire-écrire-s'exprimer et de l'explicitation au service des apprentissages, du travail avec les familles. La publication du référentiel en 2014 et des mesures fortes comme scolarisation des moins de trois ans, maîtres+, ambitieux plan de formation, collaboration avec les chercheurs, et nouveau pilotage académique, ont créé une réelle dynamique, dont l'enquête actuellement menée par l'OZP montre les solides avancées. Malheureusement les formateurs ont très vite été réquisitionnés par la réforme du collège, les chercheurs n'ont pas été assez nombreux, et la politique menée à partir de 2017 a entraîné un changement de cap, en particulier concernant les enjeux de la continuité école-collège, sans qu'on ait évalué les acquis de la refondation. Occasion manquée de tirer des enseignements et de conforter les équipes dans leur engagement.

*Que pensez-vous de la proposition du rapport Azéma-Mathiot confiant aux recteurs la gestion de la priorisation de la politique éducative entre l'éducation prioritaire et la ruralité ?*

Les recteurs seront confrontés aux pressions des élus locaux, et devront arbitrer pour répartir des moyens entre des territoires qui ont tous des besoins, sans être pour autant comparables : les questions de climat scolaire, d'exclusion sociale, ne se posent pas dans les mêmes termes et n'ont pas les mêmes conséquences sur les résultats des élèves. Qui dit répartition dit saupoudrage. Cela revient à demander aux acteurs de l'éducation prioritaire de continuer à lutter contre l'échec scolaire en réduisant leurs moyens.

*Quels devraient être selon vous les principes d'une réforme ambitieuse de l'Éducation prioritaire ?*

Faire connaître les outils didactiques, pédagogiques et de management qui existent et sont mal connus. L'enquête de l'OZP montre que le référentiel est très utile à ceux qui le connaissent, mais que les nouveaux acteurs l'ignorent. Il est nécessaire qu'ils s'approprient cet outil qui est fait pour eux. Il faut donc créer effectivement des temps de travail collectif et remettre en route la formation. Enseigner dans un collectif professionnel de réseau, cela s'apprend, se construit, et s'évalue. La formation coûte cher, mais il ne sert à rien de dire qu'on mène une politique de lutte contre les inégalités scolaires corrélées aux inégalités sociales si on n'outille pas les personnels nommés en éducation prioritaire. La formation est la clé de la réussite de tout système éducatif, les comparaisons internationales le prouvent, et c'est encore plus vrai en éducation prioritaire.

tions de travail, une formation de qualité, l'attribution des moyens nécessaires pour améliorer l'encadrement et les apprentissages qui permettront de lutter contre le turn-over.

Plus qu'une énième réforme structurelle, c'est bien une politique capable de soutenir le travail quotidien des personnels au service de la réussite de tous les élèves qui est nécessaire. ♦

Sandrine Charrier

Premier degré

# Prendre la bonne direction !

**P**rès de 30 000 directeurs et directrices d'écoles ont réaffirmé ce qui fait le cœur de leurs missions en réponse à une enquête du ministère. Suivi des élèves, travail en équipe, relation avec les familles et les partenaires, mise en œuvre des projets pédagogiques sont les tâches que ces personnels ont le plus fréquemment citées.

Et, de concert avec l'ensemble des enseignantes et enseignants, il ressort très majoritairement la nécessité que leur travail ne soit pas considéré comme relevant d'une simple exécution, mais qu'expertise et implication au service des élèves soient reconnus.

Outre la charge de travail importante directement liée à l'exercice de leur fonction de direction, de 11 à plus de 20 heures par semaine, l'enquête met en évidence leurs difficultés à les conjuguer avec



Les directeurs et directrices demandent temps de décharge supplémentaire et du personnel pour gérer des tâches d'accueil.

les missions d'enseignement dans la classe. 11 % seulement des répondant-es bénéficient d'une décharge complète de classe. Ils et elles ont voulu assumer une direction d'école, sur la base de ces mots clés :

« responsabilité, sens du relationnel, disponibilité ». Mais également « polyvalence », ce qui traduit pour la définition que ces personnels ont de leur métier, la volonté d'un ancrage fort dans la culture du premier degré. Sans surprise, à propos de l'exercice de la fonction, les termes les plus utilisés sont « surcharge de travail », « chronophage », « stress et fatigue ».

Les directeurs et directrices ne demandent pas un statut spécifique, moins de 10 % évoquant cette opportunité. Mais principalement très concrètement du temps de décharge supplémentaire pour remplir toutes leurs missions dans de bonnes conditions, ainsi que du personnel pour gérer des tâches d'accueil et de secrétariat. 52 % réclament « un appui pour gérer les accès à l'école en dehors des heures d'entrée et de sorties », 48 % pour « répondre aux appels téléphoniques », 26 % pour « traiter les messages électroniques ». L'enquête révèle une forte demande de formation majoritairement ciblée sur « la connaissance du droit et

## Formation des enseignant-es : report

Les informations du MEN fin novembre, concernant la réforme de la formation des enseignant-es ont suscité une telle levée de bouclier de part de la communauté universitaire, des formateurs et formatrices, des associations de spécialistes, de la profession et des organisations syndicales, que Jean-Michel Blanquer annonçait, mi-janvier, son report d'un an. L'occasion de réelles négociations avec les acteurs et actrices de la formation ? La réunion entre les syndicats de la FSU et le ministère une semaine plus tard a confirmé l'essentiel des choix, notamment ceux dénoncés par la FSU : si certains ajustements concernant la nature des épreuves ont été consentis, le service à tiers-temps en établissement en tant que contractuel-les pour les étudiant-es de M2 et le temps plein pendant l'année de stage pour les lauréat-es issu-es de master MEEF, eux demeurent.

de la réglementation », « la gestion de conflits » ou encore « la conduite pédagogique de l'équipe ».

Ils et elles sont près de 45 000 à assurer le bon fonctionnement de l'école publique, sans ménager ni leur temps ni leur énergie pour favoriser le travail des équipes pédagogiques, accueillir les familles et favoriser la réussite des élèves. Des rencontres leur sont dédiées dans le cadre de l'agenda social. Le SNUipp FSU pèsera pour que des améliorations significatives se concrétisent. ♦

Pierre Garnier

## Sauver Canopé



Didier Lacroix, nouveau directeur par intérim de Réseau Canopé, a eu droit à un accueil mouvementé au siège de l'établissement public à Chasseneuil-du-Poitou. Connu pour avoir récemment mené la restructuration de l'éditeur ONISEP, qualifiée par les syndicats de démantèlement, les personnels mobilisés lui avaient notamment préparé un tapis des publications du réseau, qu'il

devait fouler en entrant dans le bâtiment. Une action pour rappeler leur opposition à la disparition de 47 équivalents temps plein travaillé d'ici la fin 2020, à la baisse de plus de 3 millions d'euros de la subvention de Réseau Canopé et au transfert des ateliers départementaux du réseau aux académies - sous l'autorité hiérarchique et politique donc, des recteurs et rectrices - mais aussi pour dénoncer symboliquement l'absence totale de communication de la tutelle sur le bien-fondé de ces décisions, leur contenu et calendrier.

[www.unepetition.fr/rcendanger](http://www.unepetition.fr/rcendanger)



© MIRA/ANSA

## Revalorisation

# Pas de contreparties !

**L**e ministère entame un cycle de discussions sur l'indispensable revalorisation salariale des enseignant-es, CPE et Psy-En. Un séminaire ministériel conclura cette première phase fin mars 2020, avant l'ouverture d'une phase de négociation d'avril à juin.

Le ministre a confirmé l'enveloppe supplémentaire de 500 millions sur le budget 2021 et annoncé une loi de programmation pour la période de 2022 à 2026 sans pouvoir préciser s'il s'agira de mesures statutaires, indiciaires ou indemnitaires ni qui sera concerné dès janvier 2021. Or, une véritable loi de programmation, ce serait un échéancier, une explicitation de la nature des mesures et celle des sommes engagées. C'est ce qui a prévalu en 1989 lors de la revalorisation des carrières.

Cette loi est présentée comme une compensation des pertes subies lors de l'application de la réforme des retraites. Pour les syndicats des premier et second degrés de la FSU, c'est d'une véritable revalorisation dont ont besoin les personnels, déconnectée d'un projet de retraite

par points dont la seule finalité est la baisse des pensions.

La revalorisation est, de plus, prétexte à une redéfinition brutale des métiers. Les personnels n'ont pas besoin de nouvelles prescriptions mais de davantage de liberté dans leurs pratiques professionnelles. Il ne saurait être question que la charge de travail augmente en contrepartie d'une revalorisation salariale. Le SNUipp réclame une revalorisation en agissant sur la grille des salaires avec un accès pour toutes et tous aux indices terminaux du corps des PE. Pour le SNUEP, le SNES et le SNEP, il est nécessaire

d'accélérer les débuts de carrière, d'aménager les fins de carrières avec un allègement du temps de service, et que toutes et tous aient accès à la classe exceptionnelle avant le départ en retraite.

Les syndicats des premier et second degrés s'opposent à toute contrepartie ou prime au mérite et réclament le maintien du pouvoir d'achat en augmentant fortement la valeur du point d'indice.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le cycle de discussions est en cours. Nous en rendrons compte dans le prochain *POUR*. ♦

Sandrine Charrier

## Tout-es nageurs et nageuses

L'aisance aquatique des enfants de 6 ans, priorité du ministère des sports, conduit à un vaste plan visant à refonder la politique d'apprentissage de la natation. Outre la prévention de noyades, l'enjeu est aussi de mettre à plat la politique de l'apprentissage de la natation en France et de clarifier le rôle des acteurs et actrices entre Éducation nationale, clubs et collectivités territoriales. Du 20 au 22 janvier, une Conférence de consensus a abordé des sujets tels que la délivrance d'attestation du *Savoir nager*, l'accès aux équipements et bien sûr la formation et le statut des personnels encadrant l'apprentissage de la natation. Un jury indépendant est chargé de faire une synthèse des travaux de façon à établir des recommandations de politique publique volontaristes.

## E3C : ça passe mal

Du fait de dysfonctionnements prévisibles, enseignant-es, personnels de direction et parent-es d'élèves ont, avec leurs organisations, depuis des mois, demandé l'annulation ou au moins le report de la première session d'épreuves communes de contrôle continu (E3C) du nouveau bac de Jean-Michel Blanquer. Son maintien par le ministre, sans aucune négociation possible, a amené les élèves à rejoindre les rangs de la contestation.

Ainsi, une grève des surveillances des enseignant-es mais aussi de très nombreux blocages de lycées les jours d'épreuves, dénoncent à la fois le principe des E3C mais aussi les ruptures d'égalité des candidat-es dans le cadre d'un examen encore national.

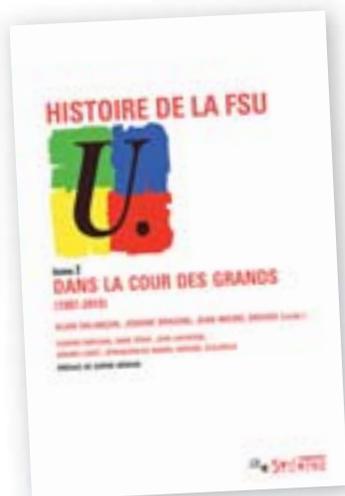
Les fuites de sujets ou les différences de conditions de passation des épreuves d'un établissement à l'autre sont à cet égard, significatifs. La réponse institutionnelle à ces mobilisations est celle d'une répression inacceptable.

Menaces de sanctions disciplinaires et pénales contre les professeur-es, notes de 0/20 attribuées aux élèves mobilisés, recours aux forces de l'ordre pour une répression sévère des lycéen-nes, garde à vue et déferrement devant le parquet... Dans un communiqué commun, les organisations syndicales du second degré de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires dénoncent ces répressions inadmissibles et rappellent leur soutien à tou-tes les collègues mobilisé-es.



© MIRA/ANSA

# Colloque FSU / IR FSU



À partir des problématiques évoquées dans le **tome 2** de son histoire, la FSU et son Institut de recherches (IR-FSU) organisent un colloque.

**mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020**

**9 h 00 - 16 h 30**

**12, rue Cabanis - 75014 Paris**  
métro Glacière

## Regards croisés sur syndicalisme et mouvement social du XXI<sup>e</sup> siècle

### ●●●● Table ronde : Le syndicalisme à un tournant de son histoire en France au début du XXI<sup>e</sup> siècle ?

Pourquoi les potentialités ouvertes par le mouvement social de 1995 et les actions du mouvement syndical et social de 1997 à 2010 ne se sont pas traduites par des résultats à la hauteur de ces mobilisations parfois exceptionnelles, ni par des modifications des frontières entre organisations syndicales, notamment entre celles se réclamant d'une même conception de la transformation sociale ?

### ●●●● Table ronde : La capacité représentative du syndicalisme en question ?

Pourquoi le syndicalisme est-il en perte de représentativité en France ? Faut-il interroger les fondements des structures syndicales, l'institutionnalisation du syndicalisme et les pratiques de la négociation, les modalités d'action (grèves, manifestations, pétitions...), la communication ? Y a-t-il concurrence ou convergences possibles avec d'autres formes de regroupements associatifs ou de mouvements inorganisés ?

Avec les auteurs de l'ouvrage : Alain Dalançon, Josiane Dragoni, Jean-Michel Drevon

et Christophe Aguiton (Solidaires, ATTAC), Verveine Angeli (Solidaires), Gérard Aschieri (FSU, CESE), Sophie Bérout (Lyon 2), Michel Blay (IR-FSU), Annick Coupé (ATTAC), Paul Devin (FSU, IR-FSU), Maryse Dumas (IHS-CGT), Bernadette Groison (FSU), Jean-Marie Pernot (IRES), Danielle Tartakowsky (Paris 8), Benoît Teste (FSU), Bernard Thibault (BIT)



Inscriptions obligatoires sur <http://institut.fsu.fr>  
Stage ouvrant droit au congé de formation syndicale  
(décrets 84-474 ou 85-552)



# Retraites : ça ne passe pas

40%  
SUR LES  
RETRAITES



Dossier réalisé par :  
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,  
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Valérie Soumaille.

© MIA/MIA

Depuis des mois, des millions de salarié-es se mobilisent par la grève et la manifestation. Autant de femmes et d'hommes qui n'ont que trop bien compris le sens de la réforme des retraites, dont l'examen commence au parlement.

**D**ans son livre programme pour l'élection de 2017, Révolution, le candidat Emmanuel Macron plaçait la réforme des retraites à venir dans la colonne des changements « progressistes », destinés à renforcer la protection des Français-es, aux côtés d'autres mesures censées améliorer leur adaptabilité à la concurrence internationale. Contre révolution eût été, à la lecture du projet de loi présenté en conseil des ministres, un titre plus approprié. Car en dépit des allégations des communicants

du gouvernement d'Edouard Philippe, les Français, qui majoritairement rejettent désormais le contenu de cette réforme et soutiennent les mobilisations depuis maintenant deux mois, comprennent fort bien de quoi il retourne.

Il s'agit bien, sous couvert d'une universalisation des régimes de retraites, d'ailleurs chaque semaine plus mitée au rythme des concessions données à tel ou tel corps de métier — et d'abord comme par hasard aux fonctionnaires de police — de briser les solidarités par une individualisation des parcours professionnels et de vie, d'inciter

à travailler plus longtemps ou à partir avec moins de revenus, de casser le système de retraites existant, certes devant être amélioré, pour favoriser le développement de fonds de pension privés, conformes à la vision libérale du pouvoir actuel. C'est bien d'une question de société dont il s'agit, une société dont l'ampleur des mobilisations, la détermination constatée notamment dans la fonction publique et particulièrement parmi les enseignant-es révèlent l'état d'inquiétude ainsi que la profondeur du malaise social. Et pourtant le partage de la richesse produite peut permettre que l'accroissement de l'espérance de vie s'accompagne d'une diminution du temps passé au travail. D'ailleurs, partir tôt en bonne santé n'est pas simplement une juste reconnaissance pour les salarié-es mais aussi un bienfait pour la société dans son ensemble. Les solutions existent pour consolider des régimes de retraites certes disparates mais hérités de notre histoire sociale, et qui ont fait leurs preuves en contribuant à faire largement reculer ce qui était autrefois la règle, c'est-à-dire la misère des personnes devenues trop âgées pour travailler. Partout en Europe, les regards se tournent logiquement vers la France et ses mobilisations sociales, portées d'abord par les organisations syndicales de transformation sociale. Parce que c'est bien de cela dont il s'agit, un enjeu global de société, presque de civilisation.

# Une régression des droits confirmée



Le débat commence à l'Assemblée nationale et devrait s'étirer sur plusieurs mois, sauf utilisation de procédures accélérées ou l'usage du 49.3.

**A** lors que depuis plusieurs mois l'ampleur des mobilisations et le soutien de l'opinion confirment le rejet du projet de réforme des retraites, où en sommes-nous ?

Le projet de loi instaurant un régime de retraites à points théoriquement universel, présenté au conseil des ministres le 24 janvier, après avoir été examiné par le conseil d'État, a été communiqué aux différentes caisses de retraite ainsi qu'aux représentant-es du Conseil commun de la Fonction Publique, dont la FSU.

Le débat commence à l'Assemblée nationale avant le Sénat et devrait s'étirer sur plusieurs mois, sauf utilisation de procédures accélérées ou l'usage du 49.3. Sur plusieurs points, le gouvernement a déjà dû revoir sa copie suite aux mobilisations. Le régime n'aura plus grand-chose d'universel : plusieurs catégories conservent des dispositifs spécifiques, comme les policiers-es, les pilotes de lignes, les pompiers... Seules les générations nées à partir de 1975 rentreront dans le régime par points, au lieu de celles de 1963 dans le projet initial, créant ainsi une inégalité de traitement entre

les retraité-es sur laquelle le Conseil constitutionnel aura sans doute à se prononcer.

Par ailleurs, repli tactique ou concession à la CFDT, le premier ministre Edouard Philippe a décidé de retirer les articles concernant l'instauration progressive d'un « âge d'équilibre » – ou « âge pivot » – à 64 ans, assorti d'une décote de 5 % par année manquante. Ce dispositif aurait permis selon le gouvernement de récupérer 12 milliards d'euros dans les caisses en 2027.

Le premier ministre prétend ainsi « démontrer sa confiance envers les partenaires sociaux, et ne pas préjuger de l'issue de leurs travaux concernant les mesures à prendre pour atteindre l'équilibre en 2027 ». En fait cet âge pivot serait retiré tant que le système « universel » n'est pas entré en vigueur, mais il est bien maintenu dans le système par points dès 2027.

Une conférence des financeurs, patronat et syndicats, qui se réunit entre février et avril, est chargée de trouver les recettes pour équilibrer les comptes, faute de quoi l'âge d'équilibre sera mis en application dès 2022.

## Retraite par points

Pratiqué dans certains pays étrangers, et prôné par la CFDT, le système de retraites par points, permet l'individualisation des retraites: 100 euros de cotisations permettraient ainsi d'acquies dix points qui donnent ensuite 5,50 euros de rente annuelle, à l'âge d'équilibre (donc sans malus).

Plus aucune référence aux 25 meilleures années pour le privé ou aux 6 derniers moins pour les fonctionnaires, la totalité de la carrière sera prise en compte. Rien ne garantit la valeur du point qui peut évoluer en fonction de la situation financière du système de retraite, l'objectif étant de rendre son déficit impossible en jouant sur cette valeur.

Dans ce nouveau système, qui remplacerait l'ensemble des régimes actuels dont celui de la Fonction publique, la cotisation de 28,12 % (60 % employeur, 40 % salarié) serait due sur l'ensemble des salaires et traitements (Indemnités comprises) dans la limite de 10 000 euros mensuels.

Ainsi, le projet de réforme des retraites, même raboté, demeure fidèle aux objectifs initiaux du président Emmanuel Macron. Au nom d'une prétendue simplification des régimes de retraites par leur unification, stabiliser le montant des dépenses à 14 % du PIB, voire même le réduire, ce qui signifie en raison de l'augmentation du nombre de personnes retraitées, diminuer les pensions. Contraindre ainsi à une élévation de fait de l'âge de départ en retraites sans qu'il soit nécessaire de toucher à l'âge légal où il est théoriquement possible de partir. Enfin, par cette nouvelle dégradation, saper la confiance des salarié-es envers leurs régimes de retraites et ouvrir la voie à une retraite par capitalisation.

La poursuite des mobilisations, particulièrement forte dans les transports, mais aussi l'éducation nationale ou certaines professions comme les avocat-es, invalide aujourd'hui cette stratégie. ♦

# Fonction publique, public privé



L'égalité et la justice dans le domaine des retraites ne passent pas nécessairement par l'uniformité, ni par la suppression de régimes différents.

**L**a solidarité entre les travailleuses et les travailleurs du public et du privé est nécessaire.

La convergence en termes de taux de remplacement ou d'âge de départ, si elle est évidemment souhaitable, ne saurait cependant s'effectuer que par le haut, sans être prétexte à une course au moins-disant social sous couvert de luttes contre de soi-disant privilèges. La division a toujours été l'une des meilleures armes des employeurs publics ou privé.

Ainsi, la vraie solidarité public-privé ne passe pas par l'uniformisation des systèmes. Selon le conseil d'orientation des retraites, « l'équité entre les assurés ne passe pas nécessairement par l'identité des règles, des règles identiques appliquées à des publics différents n'étant pas une garantie d'équité ». Pour le dire autrement, l'égalité et la justice dans le domaine des retraites ne passent pas nécessairement par l'uniformité, ni par la suppression de régimes différents, nés souvent de luttes historiques.

Le code des pensions, qui ne correspond pas vraiment à un « régime spécial » lié aux caractéristiques d'un corps de métier, renvoie aux spécificités du régime des fonctionnaires, étroitement liées à la concep-

tion française de la Fonction publique. La jurisprudence du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État confirme que le droit à pension est une des garanties fondamentales du fonctionnaire régi par les lois 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

La pension est toujours actuellement définie à l'article L1 du code des pensions civiles et militaires comme « une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi ». Elle est assimilée à une continuation du traitement dont elle a la même nature juridique. Comme ce dernier, elle ne rémunère pas seulement un travail mais vise à garantir « en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction ».

D'où la règle des 6 derniers mois comme base de calcul de la pension, dont la remise en cause par le projet de réforme constituerait une régression et une négation des principes mêmes de la Fonction publique en France. ♦

## Âge pivot, âge d'équilibre

L'objectif du gouvernement est d'équilibrer en permanence le futur régime universel des retraites, en refusant de consacrer davantage de ressources au financement des pensions des futur-es retraité-es : c'est la réforme dite systémique par le régime par points.

Il repose sur un « âge d'équilibre » qui figure dans le projet de loi, qu'on appelle aussi « âge pivot » ou, plus parlant, « âge minimum du taux plein ».

Il s'agit de fixer une nouvelle décote si on part avant un âge donné. Il s'agit donc, retraite par points ou pas, de pousser les salarié-es à retarder leur départ en retraite, ou de les faire partir avec de pensions amoindries. On comprend l'intérêt de l'âge pivot que le Premier ministre avait fixé dans le projet et qui vient d'être sous pression de la CFDT provisoirement retiré sous réserve d'un accord à l'issue de la conférence de financement. Fixé initialement à 64 ans pour partir à taux plein, il permettait de réaliser les 12 milliards d'économies recherchées pour 2027. Sauf à accepter une décote de 10 % (5 % par année manquante), les salarié-es auraient vu de fait l'âge effectif au départ passer de 62 ans actuellement à 64 ans. Si les syndicats et le patronat ne trouvaient pas d'accord, comme cela s'est déjà déroulé avec les négociations sur l'assurance chômage, le gouvernement reprendrait la main et réintroduirait sans doute l'âge pivot. Et rien de plus simple par la suite que de progressivement augmenter cette borne, en arguant de l'augmentation même ralentie de l'espérance de vie, en bonne santé ou pas.

# Propositions de la FSU



Une autre politique économique fondée sur la recherche du plein emploi, la réduction des inégalités salariales, et un rééquilibrage de la répartition des profits entre le capital et le travail.

**P**our la FSU, le droit à partir en retraite avec un bon niveau de revenu est une conquête du mouvement ouvrier qu'il convient de défendre et d'améliorer pour l'ensemble du monde du Travail.

La FSU n'oppose pas l'existence de régimes différents de retraites à l'objectif d'une convergence des situations par le haut. Elle n'est pas favorable au système par points qui fragilise les solidarités en individualisant les parcours, qui n'assure pas une vision claire sur son niveau futur de pension en raison des variations probables de la valeur du point, et qui ouvre la voie, et du fait de la baisse programmée des montants de pensions, à la retraite par capitalisation.

La FSU estime que la question du financement des retraites se pose, mais qu'elle est surmontable par

une autre politique économique fondée sur la recherche du plein emploi, la réduction des inégalités salariales, et un rééquilibrage de la répartition des profits entre le capital et le travail.

### D'autres financements sont possibles pour des retraites solidaires

À cette fin la FSU propose de :

- Réformer l'assiette des cotisations patronales en modulant le taux de cotisation en fonction de la politique d'emploi des entreprises et du rapport entre les salaires et la valeur ajoutée.
- Taxer les produits financiers bruts des entreprises non financières et les produits financiers nets des banques.
- Sécuriser l'emploi depuis l'entrée des jeunes dans la vie active jusqu'au maintien des seniors dans l'entreprise.



## Les femmes grandes perdantes

Contrairement aux objectifs affichés, les femmes seront perdantes dans la réforme. L'article 44 supprime tous les dispositifs existant dans le système actuel (majoration de durée d'assurance de huit trimestres par enfant permettant de limiter la décote dans le privé, de 2 trimestres dans le public pour les enfants nés à partir de 2004). Les bonifications pour enfant né avant 2004 restent acquises et compteront bien pour une année par enfant dans le calcul de la transition pour les générations nées à partir de 1975. La fameuse majoration de 5 % du nombre de points acquis tout au long de la carrière par enfant pour un seul des parents au choix et la majoration supplémentaire de 1 % pour chacun des parents dès le troisième enfant n'est pas dans la loi mais renvoyée à de futurs décrets.

- Supprimer les exonérations de cotisations patronales qui ne créent pas d'emploi et tirent les salaires vers le bas.
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et non sur les prix.
- Garantir le départ à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.
- Garantir un minimum de pension protégeant véritablement les salariés et fonctionnaires ayant eu des carrières courtes.
- Prendre en compte la fatigue au travail, sa pénibilité en aménageant les fins de carrière.
- Obtenir de véritables « compensations » familiales et conjugales pour les femmes et réaliser l'égalité professionnelle F/H et préserver les pensions de réversion.
- Prendre en compte les périodes de formation.
- Mieux prendre en compte la spécificité des polypensionnés en améliorant et en étendant aux fonctionnaires les mécanismes de proratisation existant au régime général. ♦

# Financement : le vrai motif ?

**L**ors de la présentation du projet de réforme de retraites par le candidat Emmanuel Macron, en 2016, il s'agissait dans le discours d'aller vers un système simplifié et plus juste, l'urgence financière était absente.

Aujourd'hui, son gouvernement juge impératif de combler les besoins en financement à hauteur de 12 milliards d'euros à l'horizon 2027. C'est l'objectif donné à la conférence des financeurs qui s'est ouverte le 30 janvier.

Pourtant, certaines évolutions structurelles vont à l'encontre de cette urgence. Les générations du baby-boom ne sont pas éternelles – 860 000 naissances en 1950 mais 758 000 en 2018 – et la croissance de l'espérance de vie tend à stagner selon le Conseil d'Orientation des retraites : après 65 ans, les femmes gagneront seulement un mois par an et les hommes 1,7 mois entre 2018 et 2030.

Les réformes de 1993, 2003, 2010 et 2014 ont dégradé les conditions de prise de retraite (durée de cotisation, recul de l'âge de départ). L'alignement des régimes (fonctionnaires, privé, régimes spéciaux) se fait progressivement et le niveau des pensions baisse en raison de

Comblent les besoins en financement à hauteur de 12 milliards d'euros à l'horizon 2027. C'est l'objectif donné à la conférence des financeurs qui s'est ouverte le 30 janvier au CESE.

l'indexation des retraites sur l'inflation et non sur les salaires, qui progressent plus vite.

D'où vient dès lors le déficit ? Non pas des dépenses mais bien des recettes, par la multiplication des exonérations de cotisations sociales décidées et non compensées par les gouvernements successifs au nom de la sacro sainte compétitivité de l'économie française.

Par ailleurs, le projet de réforme lui-même s'annonce très onéreux. Au-delà de 10 000 euros de salaire mensuel, les cotisations des cadres n'alimenteront plus le régime « universel » soit un déficit de 3,8 milliards d'euros par an, auxquelles s'ajoutent le coût des baisses de cotisations pour les entreprises. Il faut y ajouter les concessions faites aux policier-es, pilotes, hôtesses, stewards, demain peut-être à d'autres catégories pour éteindre un par un les feux du mécontentement social. Il s'agit, par la « clause du grand-père » de retarder l'entrée dans le nouveau régime en fonction de son année de naissance. Pour les générations nées avant 1975, nul doute que le gouvernement cherchera à réaliser d'autres économies. ♦



# La Suède : un modèle ?



Dès la fin des années 1990, la Suède a réalisé sa réforme, très critiquée par les Nordiques.

**A**utant de systèmes que de membres, la gestion des systèmes de retraites ne relève pas d'une compétence de l'Union européenne. Cela n'empêche pas la très libérale commission européenne issue des élections de l'an dernier d'accorder un discret satisfecit au projet de loi du gouvernement français. Pourtant les exemples tant vantés méritent d'être regardés de près.

Ainsi du « modèle » suédois, souvent vanté par les partisans du système à point. En effet c'est dès la fin des années 1990 que la Suède a réalisé sa réforme, aujourd'hui régulièrement mise en avant par Edouard Philippe mais, on le sait moins, très critiquée par les Nordiques.

La méthode est d'abord très différente. Dans la tradition du compromis cher aux Scandinaves, et dans le contexte d'une crise économique profonde, les principales formations politiques nationales, sociaux démocrates, libéraux, conservateurs et écologistes forment en 1994 un « pensiongruppen » chargé d'imaginer une alternative à un système de retraites alors au bord de la faillite, face au vieillissement accéléré de la population.

Le régime universel est maintenu mais le système des quinze meilleures années de salaires est remplacé par un régime à points dans lequel chaque année compte. Les

cotisations représentent 18,5 % des revenus patronaux et salariaux, qui financent 85 % du régime par répartition, le reste relevant de fonds de pensions. Une retraite minimale est par ailleurs garantie comme filet de sécurité universel.

La valeur des points varie selon la conjoncture économique et l'évolution des cours des fonds de pension, ce qui a abouti à des baisses de pension en 2010, 2011 et 2014. Un âge pivot est calculé et corrigé en fonction de l'évolution de l'espérance de vie. Fixé actuellement à 67 ans, il pourrait atteindre 70 ans pour les enfants nés en 2019. En réalité, les Suédois-es partent en moyenne à 64 ans d'où un recul du niveau des pensions. Chacun-e est désormais responsable de ses choix, et non plus l'État. Les femmes sont les grandes perdantes de la réforme, avec davantage de recours au temps partiel et des salaires inférieurs en moyenne de 12 %, soit un écart de 600 euros sur les pensions.

Contrairement à la France, et en raison d'une construction transpartisanne, ainsi qu'à une certaine résignation, cette réforme votée finalement en 1998, si elle provoque du mécontentement, n'a cependant pas abouti à de grandes contestations. ♦

## Belgique : « Le système à point battu en brèche en 2017 »

Le mouvement social des retraites en France est-il connu en Belgique et si oui comment est-il perçu ? Le mouvement français est bien connu et largement soutenu en Belgique Francophone, naturellement tournée vers les médias et l'espace culturel français. Nos concitoyens flamands, 60 % de la population, connaissent beaucoup moins l'actualité française. La plupart des syndicats soutiennent activement la mobilisation française par des dons, publications, délégations dans les manifs, et espèrent beaucoup en une large victoire de votre mouvement.



Felipe Van Keirsbilck, Secrétaire général du CNE.

### Quelle est la situation en Belgique ?

À court terme, l'absence de gouvernement fédéral depuis décembre 2018 nous prive des avantages, et des inconvénients, d'être gouvernés. Donc il n'y a pas d'attaques nouvelles sur notre système de pensions. Mais le gouvernement sortant avait pris des mesures très négatives. Avec principalement un relèvement de 65 à 66 ans en 2025, puis à 67 ans en 2030, de l'âge légal de la retraite. Et aussi une diminution drastique des possibilités de prépension, un régime de chômage amélioré et protégé pour les travailleurs âgés licenciés qui a été durant des décennies l'amortisseur principal des licenciements collectifs. D'autres mesures négatives, sur les paramètres de calcul, ont conduit à un effet global d'allongement des carrières et de baisse des montants. Une tentative d'imposer un système à points avait été battue en brèche par la mobilisation syndicale en 2017.

# Guillaume Duval : « Macron veut faire du Thatcher... avec 30 ans de retard »

Journaliste, éditorialiste à Alternatives Économiques, auteur de *Trump, Poutine, Salvini, le Brexit... une chance pour l'Europe*, aux éditions Les petits matins, en 2019.

## Que nous dit cette crise de l'état de la société ?

Emmanuel Macron se trompe du tout au tout sur ce qu'attend la société française de ses dirigeants. Un nouveau de Gaulle ou un nouveau Napoléon ? Pas du tout. La France est un des pays développés où le niveau d'éducation s'est le plus élevé ces dernières décennies. Les Français sont désormais en attente avant tout de participation, d'écoute. Ils ne veulent plus du top down ni d'une attitude jupitérienne. On pouvait croire qu'après le mouvement des Gilets jaunes Emmanuel Macron l'aurait enfin compris. Et bien non, il recommence, sur la question des retraites, à agir de manière autoritaire, non transparente et anxigène. Alors que rien ne justifiait qu'une réforme chamboule tout.

## Quelles conséquences du projet en termes d'égalité ?

Le discours sur l'égalité et l'équité du projet de réforme est largement du pipeau notamment parce qu'il ne prend pas du tout en compte les écarts d'espérance de vie. Un cadre touchera ses droits 6 ans de plus qu'un ouvrier. Sur le plan de l'équité, entre ceux sortis d'une grande école à 22 ans et ceux qui auront galéré au début de leur carrière, les retraites seront très différentes même s'ils ont les mêmes revenus en fin de carrière. C'est absurde. En cas d'accident professionnel, le prix à payer sera très fort, en particulier pour les chômeurs, qui cotiseront désormais sur la base de leur indemnité et plus de leur dernier salaire. Le système par points c'est une forme de vraie fausse capitalisation individualisée. Il va inciter des jeunes de 20 ou 25 ans à ne pas créer leur entreprise, à ne pas changer de travail, pour assurer des points. C'est

contraire au dynamisme de l'économie. Pour les femmes, l'écart actuel est très important, en particulier du fait des interruptions pour s'occuper des enfants, mais le système proposé sera en réalité moins favorable que l'actuel à ce niveau. Réhausser le niveau de la retraite minimale à 85 % du SMIC c'est bien, mais on pourrait l'appliquer dès maintenant. Pas besoin d'un système à point pour le faire.

## Et il faudrait travailler plus longtemps parce qu'on vit plus longtemps ?

Travailler plus longtemps peut être acceptable à condition de tenir vraiment compte de la pénibilité. Le gouvernement n'a fait jusqu'ici aucune proposition sur ce point. De plus la réforme Touraine de 2014 avait prévu d'allonger les durées de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein d'un mois par an jusqu'en 2035 sur la base de prévisions démographiques de l'Insee, qui anticipaient une progression de l'espérance de vie de 1,5 mois par an. On n'est pas du tout sur cette trajectoire-là : sur la période 2013-2018, l'espérance de vie a progressé deux fois moins vite que ça. Aller encore plus loin que la réforme Touraine comme le souhaite le gouvernement pour faire baisser les dépenses de retraites dès 2027 reviendrait à réduire sensiblement le temps qui restera à vivre à la retraite.

## Quelles propositions alternatives ?

Les différences actuelles entre privé et public sur les retraites sont des points d'appui pour la droite et le gouvernement afin de diviser le salariat. Rapprocher le fonctionnement des systèmes de retraite serait donc utile. Mais il faut le faire autrement. On pourrait imaginer un système de base unifié avec



© FRANCIS DUBREUIL/REPORTAGE

« Rien ne justifiait qu'une réforme chamboule tout. »

annuités de cotisation et pension calculée sur les meilleures années. Cela reviendrait en gros à changer les règles de calcul des 25 ans du public privé et 6 derniers mois du public pour revenir aux 10 ans d'avant la réforme Balladur. Avec bien sûr intégration des primes et négociations salariales dans la Fonction publique.

## Quels liens avec d'autres mouvements sociaux à l'étranger ? Quelles suites ?

Macron veut faire du Thatcher avec 30 ans de retard au moment où les autres ont tous constaté que ces politiques menacent non seulement la démocratie mais aussi le dynamisme économique. L'Allemagne revient en arrière par rapport aux réformes Schröder, notamment sur la situation des seniors. Après la publication de l'étude d'impact et l'avis du Conseil d'État je ne vois vraiment pas comment un démocrate sincère, un syndicaliste sérieux, pourrait désormais défendre une autre position que l'exigence du retrait de ce projet de loi bâclé. Toute autre attitude revient qu'on le veuille ou non à cautionner un coup de force antidémocratique visant manifestement en priorité à faire baisser les retraites futures. ♦

Big Brother

# Reconnaissance faciale : tous et partout fichés ?

**E**n Chine, difficile d'échapper aux caméras de reconnaissance faciale. Pékin ou Hangzhou sont équipées de 600 000 à 700 000 caméras de surveillance. Que ce soit dans la rue pour traquer les piétons qui traversent au rouge, dans les banques pour identifier clientes et clients, ou même pour payer sa bouillie de riz ou ses tartes aux œufs chez KFC : souriez vous êtes filmé. Une technique de surveillance de plus de 1,4 milliard de personnes. Dans l'Empire du Milieu, la reconnaissance faciale sert de plus en plus souvent à authentifier les clientes et clients des banques par exemple quand des robots à caméras embarquées contrôlent l'identité de qui souhaite accéder à son compte et effectuer des opérations. Pour acheter un produit en magasin, le visage est aussi analysé puis identifié. En dix secondes le montant dû est prélevé sur son portefeuille virtuel Alipay, la solution de paiement du géant

du commerce électronique Alibaba. Même principe de reconnaissance pour pénétrer dans des hôtels, résidences ou dortoirs. Certaines gares, stations de métro et compagnies aériennes ont aussi remplacé leurs tickets par un contrôle des visages.

## Identifié, dénoncé

Autre utilisation de cette technique, pour venir en soutien de la police. Si par exemple, une passante un peu pressée grille le rouge piéton à Shenzhen, comme dans plusieurs autres villes chinoises, elle verra photographie et vidéo de son visage, ses nom, numéro de carte d'identité et adresse s'afficher dans le quart d'heure qui suit sur un écran géant, façon dazibao numérique.

Identifiée par une technique de reconnaissance faciale et héroïne éphémère du carrefour, elle devra de plus au



© TÉLÉFRANCE

choix s'acquitter d'une amende de trois dollars, suivre un cours de code de la route d'une demi-heure ou aider les agents de police à faire la circulation durant 20 minutes. La même technologie est utilisée à Pékin, pour dissuader les touristes de voler du papier hygiénique dans les toilettes du Temple du Ciel.

Inscrite dans le quotidien des citoyennes et citoyens de l'Empire du Milieu et dans le sens d'assurer plus de sécurité, une utilisation de drones équipés de caméras déjà en cours dans un village du Henan, permet

d'identifier les enfants lorsqu'ils s'approchent trop près d'un lac. Ils sont alors interpellés nommément par haut-parleur, et leurs parents illico destinataires d'un texto les prévenant du danger.

Plus fort et en projet, afin d'assurer une surveillance et de traquer les « comportements suspects ou criminels », d'autres drones survoleront les manifestations. À terre, les forces de police sillonnent aussi les gros concerts ou événements afin de pouvoir repérer des délinquants dans une foule, équipées de lunettes munies de caméras. Enfin, toujours au chapitre « sécurité », la reconnaissance faciale a permis de mettre sous les verrous Li Lineng, planquée depuis dix-sept ans à Shanghai après avoir tué son petit ami.

## Le comportement social noté

D'autres utilisations, très préoccupantes, revêtent un caractère totalitaire. Depuis mars 2018, le gouvernement chinois est passé à la vitesse supérieure dans la mise en œuvre de son programme de « crédit social », basé sur la collecte d'informations notamment via les caméras de

## « Comment ça marche ? »



Les techniques de reconnaissance faciale expérimentées et utilisées en Chine font partie des plus sophistiquées au monde. Sense Time, la start-up la plus en vue dans le domaine, a développé des algorithmes qui se fondent sur 240 points de repère pour identifier un visage. Le calcul des distances entre une série de marqueurs sur le visage permet de générer un code unique pour chaque être humain, et de reconnaître un visage parmi 100 millions, si l'on en croit la start-up. Qui dit succès vertigineux d'entreprises, dit aussi soutien des autorités, qui en Chine, ont donné accès aux photos et

documents d'identité d'une population de 1,4 milliard de personnes.

À cela s'ajoutent les images filmées par les 176 millions de caméras de surveillance installées dans le pays, le nombre le plus élevé au monde.

© TÉLÉFRANCE



Parmi les clients potentiels des technologies chinoises, l'Europe, où les dangers viennent plutôt de la commercialisation des données.

surveillance intelligentes. Alimenté par ce recueil, une sorte de permis à points du comportement social et individuel, permet ou non de pouvoir accéder à des prêts, à des aides publiques, à un logement, à créer une entreprise... où à se déplacer. « Mal noté », on peut voir restreint son accès aux transports.

Dans le Xinjiang, où vit une importante communauté musulmane d'origine ouïgour, on ne compte plus les caméras. « Dans les villes, il y a des barrières de police munies de caméras de reconnaissance faciale tous les 200 mètres » selon Maya Wang, de Human Rights Watch. « Bazars, mosquées et stations-service en sont aussi équipés ». Pour faciliter le travail de ces caméras, chaque Ouïgour de plus de 12 ans doit faire scanner son visage en 3D. S'éloigner de plus de 300 mètres de son domicile où se rendre trop souvent à la mosquée exposent à être envoyé en camps de rééducation. Un million d'ouïgours y seraient déjà internés.

Parmi les clients potentiels des technologies développées en Chine, l'Europe, où les possibles dangers viennent plutôt de la commercialisation des données. Une expérimentation de reconnaissance faciale avait en France, en région PACA, été autorisée pour éviter les intrusions dans des lycées. Mais la Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL) veille au grain. « Initiative illégale », « dispositif ni nécessaire ni proportionné » a tranché la commission, qui considère cette technologie loin d'être anodine et a publié en novembre un guide dont l'objectif est de « définir le code de la route des usages de la reconnaissance faciale » (voir encadré).

### Le ministre français « extrêmement partagé »

Une CNIL prudente mais pas fermée à des utilisations cadrées. Côté gouvernement, le secrétaire d'État au numérique Cédric O, se déclare « extrêmement partagé », tout en étant favorable à la multiplication des expériences. « On en voit très bien l'utilité, par exemple pour identifier des terroristes dans une foule, mais

## La CNIL publie son code de bonne conduite

La Commission nationale informatique et liberté (CNIL), se prononce pour un arbitrage des usages au cas par cas et porte dans un document publié le 15 novembre dernier, le principe d'une utilisation minimale et très encadrée en termes de reconnaissance faciale.

Ce document a pour objectif de cadrer une évolution plus permissive de la loi qui semble inéluctable en la matière. Depuis longtemps, la CNIL insiste pour que l'État fasse inscrire dans le marbre ce qu'il est possible de faire ou non, pour éviter que des choix échappent à la société, et que des glissements progressifs conduisent sans qu'il ait été anticipé, à un changement non souhaité, comme un fait accompli.

Les utilisations de la reconnaissance faciale ne sont pas toutes de même niveau, notamment en termes de libertés publiques. Dans certains cas, il s'agit de surveiller certains individus, dans d'autres cas d'une surveillance de tous pour en identifier certains. La CNIL souligne alors que les atteintes à l'anonymat peuvent mettre en cause des droits fondamentaux, en particulier manifester, se réunir, s'exprimer.

Pour autant, la CNIL n'exclut aucun usage, mais demande au cas par cas une analyse approfondie « dans chaque contexte d'utilisation et objectif par objectif ». « Des usages légitimes » peuvent gouverner à leur mise en œuvre.

La sécurité des données biométriques est pour l'institution une priorité absolue. Un stockage « sur un support individuel détenu par l'utilisateur, à la main de ce dernier, doit toujours être privilégié aux solutions de stockage en base centrale », selon elle. Toute expérimentation devra être inscrite dans l'espace et dans le temps, avec des modalités d'évaluation bien définies et des bilans d'étape adressés à la CNIL, suivant « une méthode expérimentale rigoureuse ».

La CNIL veut lancer le débat sur une question qui relève de choix politiques, dont les réponses contribueront à « dessiner certains contours du monde de demain ». Des choix « qui ne peuvent être opérés à l'abri des regards ou du contrôle démocratique ».

Pour en savoir plus : « Reconnaissance faciale : pour un débat à la hauteur des enjeux ».

aussi les risques. Il faut donc en définir très clairement le cadre et les garanties pour éviter la surveillance généralisée » a-t-il livré au Monde.

En effet, les tentations liées à la reconnaissance faciale commandent la plus grande attention, pour ne pas basculer dans une forme de société entièrement informatisée, où les libertés pourraient être imperceptiblement effacées par une volonté sécuritaire de tout mesurer et contrôler.

À Nice, par exemple, la mairie souhaite voir embarqués dans les caméras de vidéosurveillance des tramways des algo-

rithmes de reconnaissance des émotions conçus par Two I une start-up de Metz. En scannant le visage des passagères et passagers, elle imagine anticiper toute menace à l'ordre public. Mais heureusement l'Hexagone n'est pas la Chine de Xi Jinping, qui organise à la mode 2.0 une surveillance généralisée, un peu comme celle décrite par le visionnaire Orwell dans « 1984 ».

Pour autant, ce sujet mériterait débat dans notre société, et une chose est sûre : la question vaut d'être posée publiquement. ♦

Pierre Garnier

## La chaussure fait l'actu

Avec *Marche et démarche* au musée des arts décoratifs, bientôt *Louboutin* au musée de l'histoire de l'immigration et *Les sneakers* au musée du design de Bordeaux, la société s'expose par la chaussure. L'actuelle exposition du musée des Arts décoratifs de Paris raconte en centaines de chaussures l'histoire d'un accessoire quotidien et nécessaire, devenu objet de mode et de fantasmes. Fabriqué en tissu par l'artisan du Moyen-Âge, il s'est métamorphosé, au gré des époques et des cultures, en conciliant esthétique et pratique, forme et fonction. Une géographie de la chaussure se dessine, de la babouche ouverte adaptée au sable d'Orient à la sandale d'Amérique du sud dont la semelle évite l'échauffement du pied, de chaussures de Chine surélevées pour marcher dans la boue aux fins escarpins des stylistes du xx<sup>e</sup> siècle. Le cartel de chaque modèle, précisant son pays d'origine et son usage, fait surgir dans l'esprit du visiteur la marche dans les montagnes rocheuses d'Asie, le sable des déserts d'Arabie, les salles de cabarets et les podiums de la mode en Europe. La plupart font série, certaines sont des cas particuliers comme la chaussure de fakir. La chaussure est objet d'art et de curiosité, comme cette paire fabriquée avec des os de volaille, ou cette autre conçue par les architectes Zaha Hadid et Rem Koolhaas. Pieds bandés des jeunes Chinoises, chaussures de clown, chaussons de danse, modèles alimentant le fantasme sexuel, racontent dans leur singularité un rapport entre le corps et la mode. Du 7 novembre au 23 février.



## L'Europe s'invite à la médiathèque



Les 13 bibliothèques de Grand Poitiers sont depuis janvier partenaires de la bibliothèque du Parlement européen. Après la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg et la bibliothèque du Congrès à Washington, c'est la première agglomération d'Europe à proposer aux chercheurs, étudiants, enseignants et autres professionnels, simples citoyens, d'accéder à de nombreuses ressources documentaires sur l'Europe, informations et actualités européennes. Cette collaboration devrait rendre l'Europe plus familière.

## Banlieues bleues



Jazz, musiques improvisées sont attendus dans les salles de Seine-Saint-Denis et au-delà, du 6 mars au 3 avril. Parmi les invités de cette 37<sup>e</sup> édition du festival Banlieues Bleues, le chanteur André pour un *Prévert Parade* avec le groupe Papanosh, la contrebassiste Sarah Murcia dont le spectacle s'inspire de William Faulkner, les pianistes Kaja Drakster et Cheik Tidiane Seck pour un hommage au géant du jazz Randy Weston. L'afrobeat réunira le chanteur Sofiane Saïdi, la rappeuse Casey et le saxophoniste et chanteur Femi Kuti.

## Angels à la Comédie-Française

Écrit en 1990, la pièce de Tony Kushner *Angels in America*, prix Pulitzer en 1993, est devenue culte. Le texte traduit, l'Amérique de Reagan et des années Sida n'a plus quitté les scènes de l'hexagone et



inspiré les créateurs. Trente ans plus tard, le cinéaste Arnaud Desplechin l'adapte pour la Comédie-Française qui le fait entrer dans son répertoire sur la scène de la Salle Richelieu. L'Américain Tennessee Williams fut le premier auteur non européen à entrer au répertoire de l'institution en 2011. Jusqu'au 27 mars.

## Le supermarché des images



Avec cette nouvelle exposition, le Jeu de paume propose un arrêt sur l'image, devenue objet de surproduction, de saturation même, reflet multiple de tous les bouleversements, géographiques, sociaux, économiques, artistiques et de l'information. L'image, devenue le vocabulaire privilégié de partage sur les réseaux sociaux, est interrogée ici dans sa valeur fluctuante, celle d'un médium au statut confronté à la vitesse de production et de circulation par les technologies numériques. Du 11 février au 7 juin.

## Hommage à Pina Bausch

Le théâtre du Châtelet programme un spectacle rare, *Les Sept Péchés capitaux*, l'une des premières créations de Pina Bausch en 1976. La chorégraphe allemande reprenait un ballet chanté de Kurt Weill et Berthold Brecht. Le spectacle est pour la première fois présenté en France du 24 au 29 mars. Réservez vite!



## La fabrique à BD

2020, c'est l'année de la bande dessinée. À cette occasion, la Bibliothèque nationale de France lance un nouvel outil de création numérique, le BDnF – La fabrique à BD. Il permet de réaliser des bandes dessinées ou tout autre récit multimédia mêlant illustration et texte. Il s'agit d'une application gratuite à télécharger, qu'un accompagnement de la BnF vient compléter. Vers une manière ludique de raconter des histoires, et un nouveau rapport à l'image ?



# L'atelier vivant de William Kentridge



Un dessin où William Kentridge se représente au travail pour le théâtre.

**S**es dessins charbonneux animent et troublent les plateaux de théâtre et d'opéras du monde. William Kentridge est célébré en France par une rétrospective au LaM de Villeneuve d'Asq. Du 5 février au 5 juillet.

Pour sa dernière exposition *Opéra Monde*, le Centre Pompidou de Metz présentait l'ingénieux dispositif qu'il avait conçu en 2005 pour *La flûte enchantée*. Le 17 janvier, en direct du MET de New-York, son *Wozzek* était projeté dans les salles Gaumont de France. À Villeneuve d'Asq, c'est à travers une rétrospective que le public pourra approcher la personnalité de William Kentridge et son œuvre prolifique.

L'artiste a grandi en Afrique du sud, à Johannesburg. Dessinateur, vidéaste, scénographe, il a commencé à créer dans une société divisée. Avec deux parents avocats, intimement liés à la lutte contre l'Apartheid, Kentridge s'est inscrit à ses débuts dans une esthétique militante. « J'avais une espèce de vision léniniste de l'art, me demandant ce qui prévaut, quelles sont les images dont on a besoin ? Les syndicalistes, qu'est-ce qu'il faut qu'ils voient ? Le monde, comment faut-il l'expliquer aux autres ? »

Comprenant vite qu'il est impossible de faire de l'art au nom des autres, il s'est aventuré sur son chemin propre. Dans son atelier, le corps fait partie intégrante

de son processus. Il n'hésite pas à se prendre comme modèle. Lui qui, après une licence de sciences politiques, s'est formé à l'école de théâtre et de mime Jacques Lecoq à Paris, est convaincu que le corps a sa propre énergie créatrice.

## Le mouvement et l'opéra

Captivé par le mouvement, habité par l'idée que tout se transforme, Kentridge a débuté par le dessin d'animation. Mais, plutôt que de faire succéder ses dessins, il a préféré transformer un dessin unique. Le remplissant, le modifiant, saisissant en photo chaque état pour conférer le mouvement, son dessin s'anime par la métamorphose.

Avec l'opéra, Kentridge est dans son élément. Il accompagne les chanteurs par des projections de ses dessins animés. Sa première expérimentation eut lieu en 1998 à Bruxelles avec *Le retour d'Ulysse* de Monteverdi. En 2005, ce fut *La flûte enchantée* dont il situe l'action à l'époque coloniale, puis *Le nez* de Chostakovitch, enfin, d'Alban Berg, *Lulu* et *Wozzeck*. Avec ses cinq adaptations lyriques, Kentridge a marqué la scène de l'opéra.

## Un centre d'art à Johannesburg

À Johannesburg, alors que les institutions artistiques s'effondrent, que les grandes galeries ferment, Kentridge ouvre en 2017 un centre d'art qu'il appelle Centre pour la moins bonne idée selon un proverbe d'Afrique australe : « si le bon médecin ne peut pas te soigner, il faut chercher un médecin qui sera moins bon. »

Une initiative qui prolonge l'œuvre de toute une vie. Depuis ses débuts, William Kentridge explore la condition humaine, en particulier la migration, le déplacement. Dans les salles du LaM, les décors de scène réalisés pour la pièce *Sophiatown* (un quartier métissé de Johannesburg brutalement rasé une nuit de 1955 au nom de l'Apartheid), un film documentaire, sa série de films d'animation *Drawings for projection* en témoignent. *The Head and the Load* (2018) revient sur le rôle peu connu joué par l'Afrique dans la Première guerre mondiale. Cette œuvre théâtrale fait dialoguer de façon très spectaculaire chants africains et opéras européens pour raconter l'histoire des enjeux des puissances coloniales en Afrique. Synthèse saisissante du travail de William Kentridge, ambitieux par le propos et très accessible dans sa forme. ♦

Véronique Giraud

## « Un poème qui n'est pas le nôtre »

Conçue par le LaM de Villeneuve d'Asq en étroite collaboration avec l'artiste et le Kunstmuseum de Bâle, la grande rétrospective française montre l'étendue de son œuvre, depuis ses premiers dessins à sa dernière œuvre en cours de réalisation. À l'instar des plus grands, il aura exploré tous les médiums : dessin, gravure, sculpture, tapisserie, film d'animation, performance, installation vidéo, etc. Pour le théâtre, il établit aisément des passerelles entre les arts plastiques, le cinéma et les arts du spectacle, faisant de lui un virtuose de la mise en scène et de l'image en mouvement.

# Les séries, passion du siècle

**L**e 24 mars prochain, le monde des séries va être bouleversé. Disney va proposer une nouvelle plateforme qui met à mal la suprématie de Netflix. En peu d'années, les séries sont devenues un incontournable de la vie sociale.

Les séries sont aujourd'hui partie intégrante de notre vie. Elles sont sur nos écrans, au centre de nos conversations... D'où vient cet engouement? Le chiffre d'affaires du secteur n'y est pas pour rien, ni le changement des modes de vie, ni la multiplication des offres... Certes, mais avant tout les séries montrent la vie de tous les jours. Elles peuvent même évoluer sur plusieurs années en suivant une génération. Et le désir de savoir ce qu'il va se passer dans l'épisode suivant nous dévore. Sur l'écran du téléphone en prenant le bus, en buvant un café avec les collègues de travail, en soirée avec les amis, en famille devant la télé, il n'y a ni heure, ni lieu particulier pour regarder ou parler des séries. Mais leur force princi-

pale tient en leur capacité à si bien représenter notre société, à traiter sans tabou des questions qu'elles se posent, fussent-elles très intimes, quel que soit notre âge. Et même quelle que soit notre condition sociale, « *y compris membres des catégories diplômées et supérieures, contrastant ainsi avec le statut de la série il y a trente ans* » comme le note le laboratoire Pacte de sciences sociales du CNRS et de l'université de Grenoble.

## Un engouement toujours plus vif

Même s'il a gagné en puissance, cet investissement social et culturel pour les séries n'est pas nouveau. Le premier feuilleton sorti à la télévision française, *L'agence Nostradamus* en 1950, est une série policière. La force du polar est de capter l'attention du spectateur du début à la fin. Ce genre est aujourd'hui encore le préféré des Français, comme le montre la série *Capitaine Marleau* qui captive 7 millions de téléspectateurs depuis 2014. Sa



recette est simple : une enquêtrice déjantée, un milieu social et géographique toujours différent, une star du cinéma à chaque épisode, Depardieu, Balibar, Arditi...

Les séries peuvent ouvrir les yeux sur les sujets difficiles à aborder, comme *Pause café* qui fut en 1981 la première série sur les banlieues. On y retrouve Véronique Jannot qui n'a presque pas eu le choix de continuer la série tant elle a été appréciée. Les séries ont aussi joué un rôle majeur dans l'évolution du statut de la femme en France, comme *Les saintes chéries* qui suivit la loi de 1965 sur l'émancipation de la femme et en montra les conséquences dans les foyers. Le plus impressionnant dans les séries est leur tenue, leur longueur, notamment les séries quotidiennes telle *Plus belle vie*, qui a rassemblé une des plus fortes audiences en France pendant plus de 1 700 heures.

## Qui dit série, dit piratage



Selon une étude de l'institut britannique MUSO, le premier épisode de la 8<sup>e</sup> et dernière saison de la série *Games of Thrones* aurait été téléchargé illégalement plus de 55 millions de fois moins de 24h après sa sortie, explosant les records. Les épisodes de séries populaires sont mis en ligne immédiatement, avec des sous-titres, et l'épisode est partout dans le monde à peine quelques heures après sa sortie.

Les Français y voient un moyen de trouver plus facilement le contenu de séries américaines, et d'échanger dès le jour de leur sortie sans risquer de se faire spoiler (d'apprendre ce qu'il s'est passé avant d'avoir pu visionner l'épisode) sur les réseaux sociaux. Ce piratage est bien entendu interdit, même à usage personnel, il est régi par la loi Hadopi du juin 2009.



Corinne Masiero incarne la capitaine de gendarmerie la plus célèbre de France qui, avec *Capitaine Marleau* diffusé par France 3, bat tous les records d'audience.

### Un attachement fort aux personnages

On voit dans les séries des situations de la vie de tous les jours. *Le jeune Fabre* de Cécile Aubry, sortie en 1973, avait permis aux jeunes qui vivaient leurs premières amours de s'identifier aux personnages, aux situations et de rêver. La télévision française atteint le sommet de l'identification avec *Fais pas ci, fais pas ça*, sortie en 2007 et terminée en 2017, dans laquelle les enfants grandissent sous nos yeux. On s'attache à eux et on les voit évoluer jusqu'à ce qu'ils

deviennent eux-mêmes parents. C'est également le cas de Yolande, la fille de *Navarro*, que l'actrice Emmanuelle Boudiron a interprété de ses 11 à ses 28 ans.

Cette évolution des personnages, les Américains la traitent surtout en sitcoms (épisode de vingt minutes en unité de lieu), comme *Friends* ou *How I met your mother*. L'attachement ainsi créé au personnage peut aller loin, comme dans *Une femme d'honneur*. L'actrice principale Corinne Touzet en sait quelque chose, qui a déçu son public en faisant mourir son personnage pour quitter la série. Un long métrage n'a pas la capacité de créer une telle fidélité au personnage.

## Une guerre commerciale

*Netflix* était à l'origine un service en ligne de location et d'achat de DVD. Avec l'apparition du streaming, la firme de Los Gatos en Californie offre un service de vidéo



à la demande sur abonnement dès 2007. C'est un succès, le public n'a plus à attendre une semaine pour connaître l'épisode suivant, pas plus qu'il n'est contraint de regarder sa série à une heure précise. Résultat : 160 millions d'abonnés dans le monde à ce jour. Côté production, *Netflix* parvient également en 2017 à produire plus de longs métrages que les trois majors d'Hollywood réunies avec un chiffre d'affaire qui tend vers les 10 milliards de dollars. Mais très vite Disney, qui rachète plusieurs producteurs, mais aussi Amazon et Apple, vise ce marché très rentable. Son arrivée en France, le 24 mars prochain, marque cette vive concurrence. L'entreprise proposera un abonnement à 6,99 euros contre 11,99 pour l'abonnement standard de *Netflix* qui monte jusqu'à 15,99 euros avec la ultra HD que Disney incorpore dans son abonnement de base. La firme de Mickey a également repris sa première place dans la production. Disney a dépensé, en 2019, 18,7 milliards de dollars pour ses contenus, le double des dépenses de *Netflix*.

Difficile pour les télévisions françaises de lutter contre l'avancée technologique américaine. Le gouvernement veut cependant imposer une production minimale obligatoire. C'est ce quota, déjà pratiqué pour les télévisions, qui assure à la France la bonne santé de son secteur cinématographique. Pour les plateformes de streaming, le projet de loi sur l'audiovisuel fixe le quota à 25% du chiffre d'affaire. *Netflix* annonce pour 2020 vingt productions françaises, dont la série *Arsène Lupin* avec Omar Sy, pour un investissement d'environ 100 millions d'euros. La plateforme, avec près de 7 millions d'abonnés en France, voisine les 800 millions de chiffre d'affaires annuel sur l'Hexagone. La loi l'obligerait donc à multiplier par deux ses investissements. Pour les autres plateformes, qui produisent peu en France alors que *Netflix* a fait de la production locale sa marque de fabrique, l'augmentation d'investissements serait bien plus lourde.

### Un format différent du cinéma

Contrairement aux séries, le temps d'un film ne permet pas l'évolution détaillée de l'intrigue et des personnages. Les films représentent également la société et la vie de tous les jours, mais sur un format qui les empêche de se concentrer sur plus d'une facette.

Il existe cependant des sagas, des séries de films, qui font évoluer l'intrigue et les personnages.

*Harry Potter* a par exemple pu capturer l'attention d'une génération entière sur 8 films en

10 ans, passant de l'enfant aux adultes. Est-ce qu'une situation sociale peut encore échapper aux séries? En une année, plus de 500 séries sortent aux États-Unis.

L'Europe s'y met avec entrain. Un succès confirmé par les réseaux sociaux où se créent des fan-base (groupe de fans) pour partager l'émoi et théoriser sur le prochain épisode, preuve que les séries influencent notre quotidien.

Toute une génération grandit avec elles. Autant que les séries grandissent avec nous. ♠

Élisabeth Pan

# Gérard Noiriel : « La banalisation de la rhétorique de la haine »

Dans *Le venin dans la plume*, l'historien Gérard Noiriel analyse et compare la rhétorique employée par le journaliste et pamphlétaire antisémite Édouard Drumont au XIX<sup>e</sup> siècle et celle dont use Eric Zemmour aujourd'hui.

## Quelles sont les similitudes entre Édouard Drumont et Eric Zemmour ?

Mon analyse porte sur ce que j'appelle la rhétorique de la haine, c'est-à-dire sur la façon dont on construit des discours adaptés à un public qui n'est plus le même aujourd'hui qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais avec des constantes qui traversent le temps. Mon travail consiste à comprendre comment on arrive à faire en sorte que des citoyens français, qui par ailleurs peuvent se dire républicains, sont amenés à croire des inepties aussi grosses que celles de Drumont ou de Zemmour.

Il y a des points communs, liés à la force du nationalisme, des idéologies construites sur le « nous » Français par rapport au « eux » étrangers. Il s'agit aussi d'époques connaissant des mutations dans le champ médiatique. À l'époque de Drumont c'est le triomphe de la presse de masse, on multiplie par 10 le nombre de lecteurs de journaux, il y a un marché au sens capitaliste du terme qu'il faut conquérir. Aujourd'hui la mutation concerne l'audiovisuel avec les chaînes d'information en continu, les réseaux sociaux et là aussi on a un marché à conquérir.

Les entrepreneurs repèrent les « bons clients ». Ils sont mis en avant, popularisés, diffusés parce qu'ils rapportent de l'audience.

## On sait ce qu'a produit l'antisémitisme, qu'est-ce qui est en gestation avec Zemmour ?

À l'époque on avait minimisé l'antisémitisme.

Aujourd'hui, nous savons ce que ça a donné, mais les contemporains de Drumont ne le savaient pas. Ce qui

m'a frappé en transposant les époques c'est qu'on retrouve des mécanismes comparables. C'est sur ça que j'insiste pour comprendre le succès de Zemmour. On ne peut pas l'attribuer à l'originalité de ses positions, ce qu'il raconte a été déjà dit dans les années 80. En 1985 le Figaro magazine faisait sa Une avec une Marianne voilée et ce gros titre « Serons-nous encore français dans 30 ans ? ». C'est exactement ce que redit aujourd'hui Zemmour. Donc ce n'est pas le fond qui est le plus inquiétant, mais la banalisation du propos. Tant que ce discours était cantonné à Le Pen, à l'extrême droite, on pouvait le combattre politiquement. Aujourd'hui un tas de gens considèrent que ces propos relèvent de la liberté d'expression alors que cette personne a été condamnée plusieurs fois.

## Comment déconstruire un tel discours ?

Les historiens ont produit énormément de travaux sur l'idéologie antisémite, raciste, mais très peu sur la réception, c'est pourquoi j'ai travaillé sur la rhétorique, pour comprendre quels sont les discours qui marchent, qui ont un effet mobilisateur sur le public. Là on touche à la question du politique qui suppose la mobilisation d'un public pour le faire voter. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Drumont surfe sur l'affaire du Panama pour construire le stéréotype du banquier juif. Zemmour prend comme point d'ancrage le terrorisme islamiste pour dire que nous sommes menacés par les musulmans. Mais les banquiers juifs comme les terroristes islamistes représentent une infime minorité des juifs et des musulmans.



*Gérard Noiriel est historien, directeur d'études à l'EHESS, et auteur de nombreux livres sur l'histoire de l'immigration en France, sur le racisme, sur l'histoire de la classe ouvrière et sur les questions interdisciplinaires et épistémologiques en histoire.*

Le point commun, c'est la fabrication d'un stéréotype pour désigner des responsables des malheurs des Français.

## Le contexte social, avec les gilets jaunes, peut-il expliquer ce succès d'audience ?

Ça remonte à bien plus loin que ça. Dans les années 80 il y a une rupture qui se produit. C'est le triomphe du capitalisme néo-libéral, de la finance mondialisée, avec un basculement de la gauche que ce soit aux États-Unis avec Clinton, en Europe avec Tony Blair, ou Gerhard Schröder, vers une social-démocratie qui accepte cette nouvelle logique. Progressivement les classes populaires vont avoir le sentiment d'être abandonnées, que la gauche est incapable de résoudre leurs problèmes. On assiste à une espèce de consensus droite-gauche des partis dits de gouvernement, dans lequel les gens victimes de la crise ne se sentent défendus par personne. Les gilets jaunes traduisent ça. Chaque fois que la gauche a été hégémonique c'est quand elle a réussi à connecter la lutte pour les droits humains, la lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations, à la question sociale. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto



POUR L'INSTANT, **UNE SEULE CHOSE EST CLAIRE :**  
**TRAVAILLER PLUS ET TOUCHER MOINS**

**METTONS CETTE RÉFORME**  
**À LA RETRAITE !**



**ENGAGÉ-ES**  
**AU QUOTIDIEN**

casden



La banque coopérative  
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles*

Découvrez une banque  
qui vous ressemble sur [casden.fr](https://casden.fr)



#notrepointcommun

Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n°07 027 538 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 043 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo: © Roman Jehanno - Conception: Insign - Imprimé par XXXX - Réf: XXXX